RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE

-

ANNÉE 2016

« Le genre humain a parfaitement les moyens d'assumer un développement durable, de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs. La notion de développement durable implique certes des limites. Il ne s'agit pourtant pas de limites absolues mais de celles qu'imposent l'état actuel de nos techniques et de l'organisation sociale ainsi que de la capacité de la biosphère de supporter les effets de l'activité humaine. Mais nous sommes capables d'améliorer nos techniques et notre organisation sociale de manière à ouvrir la voie à une nouvelle ère de croissance économique [...]

Cela dit, le développement durable n'est pas un état d'équilibre, mais plutôt un processus de changement dans lequel l'exploitation des ressources, le choix des investissements, l'orientation du développement technique ainsi que le changement institutionnel sont déterminés en fonction des besoins tant actuels qu'à venir. Nous ne prétendons certainement pas qu'il s'agit là d'un processus simple. Des choix douloureux s'imposent. En dernière analyse, le développement durable est bien une affaire de volonté politique. »

Rapport Brundtland,
Commission mondiale sur l'environnement et le développement
1987

RAPPORT SUR LA SITUATION DE MONT DE MARSAN AGGLOMÉRATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN 2016

Partie 1 : Stratégie et actions de Mont de Marsan Agglomération en matière de développement durable

I. Un territoire qui tend à répondre aux finalités du développement durable : impacts et bilans de nos politiques

1.1. Lutte contre le changement climatique
1.2. Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
1.3. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
1.4. Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
1.5. Épanouissement de tous les êtres humains

II. La prise en compte du Développement Durable dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de nos politiques ?

2.1. L'organisation du pilotage
2.2. La participation des acteurs et de la population
2.3. La transversalité/ globalité des actions, politiques publiques et programmes
2.4. Un dispositif d'évaluation et une évaluation partagée des actions, politiques publiques et programmes
2.5. L'inscription des actions, politiques publiques et programmes dans une dynamique d'amélioration continue

Partie 2 : Fonctionnement interne de Mont de Marsan Agglomération : quelle place pour le développement durable ?

I. Fonctionnement interne et développement durable : quelles actions mises en place ?

1.1. L'évolution des valeurs et des comportements individuels et collectifs dans la gestion des ressources humaines et le développement de l'emploi
1.2. L'intégration des engagements de développement durable de la collectivité à travers la commande publique
1.3. La gestion durable du patrimoine de la collectivité
1.4. L'intégration des engagements de développement durable dans la gestion des finances publiques

II. Le Développement Durable : quelle place dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de notre fonctionnement interne ?

2.1. Une organisation du pilotage transparente et ouverte
2.2. La participation des services et des élus à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité
2.3. Des modes de travail transversaux dans les services et les élus
2.4. Un dispositif d'évaluation et un bilan évaluatif partagés des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité

SCHÉMA DES FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LEURS DÉCLINAISONS TERRITORIALES

LES 5 FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE	DECLINAISONS TERRITORIALES DES FINALITES
Lutte contre le changement climatique	- Plan climat territorial - Maîtrise des consommations et de la demande en énergie - Promotion des énergies renouvelables - Prise en compte des impacts atmosphériques dans les choix d'aménagement et d'infrastructures - Limitation de l'étalement urbain, générateur de transport automobile - Priorité à des modes de transports moins émetteurs de gaz à effet de serre
Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations	- Inclusion sociale et accès à l'emploi pour tous - Réduction des inégalités d'accès aux soins de santé - Logement et politique foncière. - Urbanisme et cadre de vie / Rénovation urbaine et revitalisation rurale - Accès égal au territoire et aux services urbains - Sécurité et prévention des risques - Participation de tous aux décisions collectives - Solidarité intercommunale - Coopération décentralisée - ...
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	- Protection de la diversité génétique - Préservation de la diversité des habitats écologiques et des paysages - Lutte contre les pollutions des milieux - Gestion écologiquement rationnelle des déchets et des eaux usées - Gestion rationnelle des ressources naturelles - Approche multifonctionnelle des territoires ruraux - Méthodes agronomiques et systèmes de production durables - Accès pour tous à un environnement de qualité
Épanouissement de tous les êtres humains	- Éducation et formation tout au long de la vie - Lutte contre la pauvreté et contre toute forme d'exclusion - Vigilance au regard de la santé des populations - Parité et égalité professionnelle - Accès et participation de chacun à une production culturelle de qualité - Accès à des pratiques sportives et de loisirs adaptées à tous les publics - Accueil individualisé sur le territoire et administration de proximité - Participation des habitants et des usagers - ...
Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	- Coopération interterritoriale en matière de développement économique - Promotion des systèmes productifs locaux, de l'écologie industrielle et de l'économie solidaire - Diversification des producteurs et des activités - Adoption de systèmes de management environnemental - Recours aux écolabels et à la certification environnementale - Développement d'une politique d'achats responsables - Adéquation entre ressources humaines locales et activités - Organisation des transports d'usagers, de personnels et de marchandises - ...

LES COMPETENCES DE MONT DE MARSAN AGGLOMERATION

Compétences obligatoires

1°) Développement économique
2°) Aménagement de l'espace communautaire
3°) Equilibre social de l'habitat
4°) Politique de la ville
5°) Acceuil des gens du voyage
6°) Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Compétences optionnelles

1°) Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire
2°) Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
3°) Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
4°) Action sociale d'intérêt communautaire

Compétences facultatives ou librement choisies

1°) Politique locale du tourisme
2°) Actions dans le domaine culturel
3°) Actions dans le domaine scolaire, périscolaire et extrascolaire
4°) Gestion d'une unité de production culinaire
5°) Bornes de charge électrique : création, entretien et exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides.
6°) Soutien au développement des infrastructures et des activités liées aux technologies de l'information et de la communication.
7°) Actions en faveur du développement de l'enseignement supérieur
8°) Création et gestion d'une fourrière animale.
9°) Gestion du paysage
10°) Gestion des cours d'eau

PREAMBULE

Dans le cadre de la loi d'Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 dite « Grenelle II », et comme le prévoient le décret du 17 juin 2011 et la circulaire du 3 août 2011, Mont de Marsan Agglomération, en tant que collectivité territoriale de plus de 50 000 habitants, se doit « *d'élaborer un rapport sur* [sa] *situation en matière de développement durable* (…) ». Le présent document est présenté en assemblée délibérante préalablement au débat d'orientation budgétaire, avec l'objectif de favoriser une meilleure cohérence du service public en faveur du développement durable.

Il s'agit de valoriser notre engagement en matière de développement durable en s'appuyant sur les cinq finalités mentionnées à l'article L. 110-1 du code de l'environnement, à savoir :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- la préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
- les modes de production et de consommation responsables.

Cet outil permet d'illustrer concrètement l'ensemble des initiatives liées à ces cinq finalités et menées par la collectivité, ses élus, ses services. Il permet d'analyser les interactions existantes entre les actions, les programmes et les compétences, ainsi que de mesurer leur impact.
Ce bilan annuel des politiques, programmes et actions publiques permet également une analyse de la gouvernance via la description du fonctionnement interne et du rapport entre les élus, les instances de décision et les différents services.

Il questionne l'ensemble des acteurs sur la transversalité et la durabilité de leur action. Au fil des années, le contenu de ce rapport a pu évoluer, afin de devenir un document plus accessible et plus transversal.

Le précédent rapport, présenté lors du Conseil Communautaire du mois de février 2016, avait permis de mettre en évidence les actions réalisées au cours de l'année précédente. Y avaient été évoqués le transfert de compétences communales vers l'Agglomération ainsi que la mutualisation de certains services : Direction Générale, Service Ressources, Education, Politique de la ville, Pôle technique, Urbanisme. Les objectifs de cette démarche sont d'ailleurs rattachés aux principes du développement durable, car cette nouvelle organisation a notamment pour vocation de rendre un meilleur service à l'usager. Toujours dans cette optique, de futurs transferts de compétences sont envisagés dans le schéma de mutualisation, actuellement en cours de finalisation, et liés aux évolutions induites par la loi Nôtre.

Ce rapport de transition élaboré dans le courant de l'année 2016 est l'occasion de faire un premier état des lieux de cette démarche, et d'évoquer l'ensemble des initiatives qui ont pu d'ores et déjà être menées depuis le mois de janvier.

PARTIE 1 : STRATÉGIE ET ACTIONS DE MONT DE MARSAN AGGLOMÉRATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

I. Un territoire qui tend à répondre aux finalités du développement durable : impacts et bilans de nos politiques

1.1. Lutte contre le changement climatique

Les réflexions autour du changement climatique sont toujours d'actualité et l'urgence d'agir contre ce phénomène devient de plus en plus évidente, car les effets de ce phénomène se font de plus en plus ressentir avec des épisodes fréquents de canicules et d'inondations.
Pour lutter contre le changement climatique, le projet de loi sur la Transition Energétique présenté le 20 juillet 2014 fixe de grands objectifs : réduction de la consommation d'énergie finale de 50% en 2050 ; réduction de 30% de la consommation d'énergies fossiles en 2030 ; faire passer de 10 à 32 % la part des énergies renouvelables dans notre consommation d'ici 2030 ; division par 4 des émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 ; baisse de la part du nucléaire dans la production d'électricité de 75 à 50% en 2025.
L'an dernier, une nouvelle étape a été franchie avec la conférence de Paris sur le Climat qui fixe un objectif de limitation du réchauffement mondial situé entre 1,5 et 2°C d'ici 2100.

Sur cette thématique, les leviers mobilisables par les collectivités sont multiples, et Mont de Marsan Agglomération a fait le choix d'intervenir à deux niveaux :
-sur le long terme, à travers la définition de stratégies globales à l'échelle du territoire et de démarches inter-communautaires,
-à court terme, via des actions concrètes et visibles auprès des citoyens afin qu'ils puissent être associés et sensibilisés.

Une vigilance constante des émissions de polluants a été mise en place depuis 2010, grâce à l'installation d'une station de mesure de la qualité de l'air via une convention de partenariat avec l'Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air en Aquitaine, et à l'exploitation de données disponibles à l'échelle de la région. Ces campagnes récurrentes de mesure ont permis de dégager le profil du territoire et de surveiller l'évolution de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre. Un système d'alerte permet également d'obtenir des informations en temps réel sur la pollution atmosphérique, avec une vigilance particulière observée pour les principaux polluants.

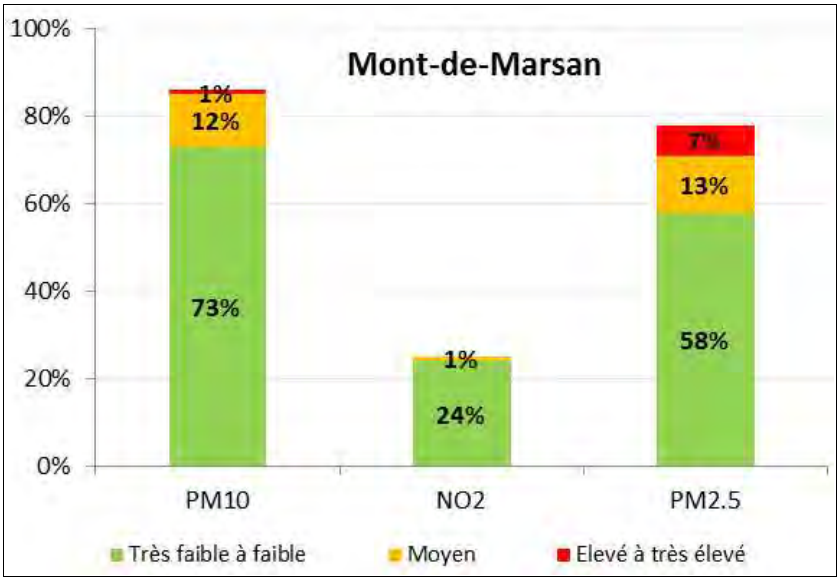

L'an dernier, l'indice de qualité de l'air relevé au niveau de la station de Mont-de-Marsan a été « très faible à faible » 76 % de l'année. Il a été « moyen » 16 % de l'année et « élevé à très élevé » 8 % de l'année. Les particules en suspension contribuent à 86 % aux indices dont 73 % aux indices « très faibles à faibles », 12

% aux indices « moyens » et 1 % aux indices « élevés à très élevés ». Le dioxyde d'azote, quant à lui, contribue pour 25 % aux indices, quasi-uniquement pour les indices « très faibles à faibles ». Les particules fines contribuent à 78 % aux indices dont 58 % aux indices « très faibles à faibles », 13 % aux indices « moyens » et 7 % aux indices « élevés à très élevés ».

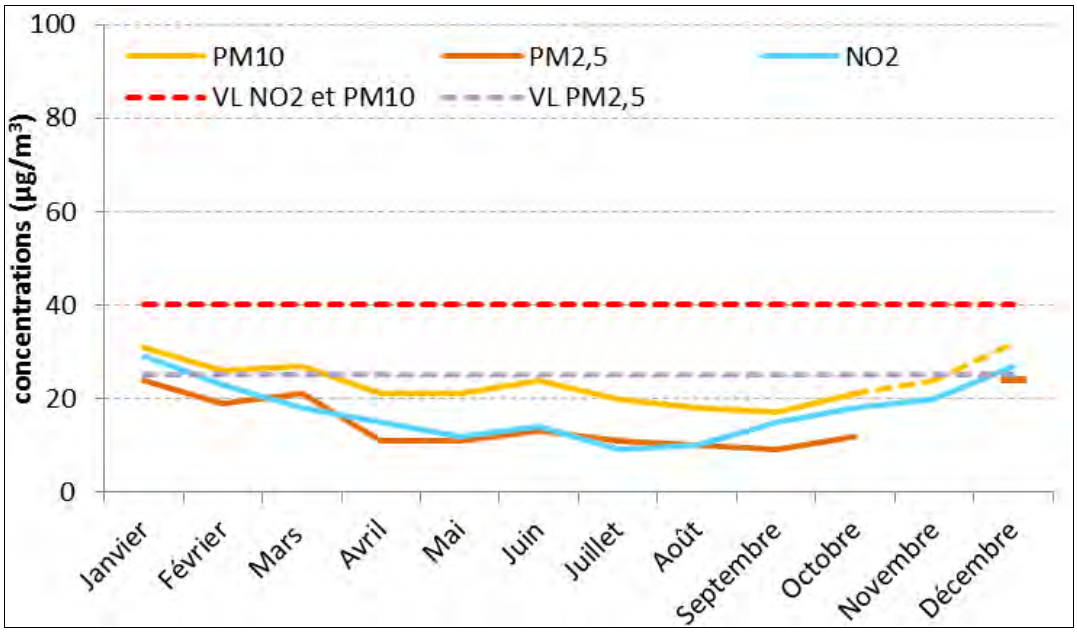

Sur la même année, l'observation de l'évolution mensuelle des polluants sur le territoire communautaire démontre que les particules en suspension, les particules fines et le dioxyde d'azote voient leurs niveaux plus élevés en hiver notamment en janvier et en décembre, périodes propices aux pics de pollution.

Une analyse plus détaillée a été réalisée sur les émissions liées au patrimoine et aux services de la collectivité grâce à un bilan carbone réalisé en 2010 qui s'élevait à l'époque à environ 15 000 tonnes équivalent CO_2. Partant de ce constat, un ensemble d'actions a été défini, débouchant sur un Plan Climat-Énergie Territorial approuvé le 4 Décembre 2012, et mis en œuvre depuis 2013.

Les démarches pour l'actualisation de ce document cadre ont été lancées cette année. En parallèle, les initiatives issues du document initial ont pu être poursuivies avec une réflexion nouvelle afin d'intégrer la mutualisation de certains services de la ville et de l'agglomération.

La sensibilisation auprès des riverains fait ainsi l'objet d'une démarche portée par le pôle technique mutualisé, le lancement de l'opération « Familles à Energie Positive », en collaboration avec l'entreprise EDF. Ce dispositif, proposé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et par l'association Prioriterre, consiste à réunir des familles au sein de plusieurs équipes avec comme objectif de faire 8% d'économies d'énergie dans chaque logement participant par rapport à l'hiver précédent. Ils bénéficient pour cela d'un kit avec du petit matériel ainsi que d'un guide recensant l'ensemble des ecogestes pouvant être effectués au quotidien. L'animation et la communication autour de cette action sera assurée par Mont de Marsan Agglomération et par la ville de Mont-de-Marsan entre 2016 et 2017.

Autre action liée à cette démarche : l'opération LED dans les Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte, mise en place en fin d'année. EDF fournit gratuitement des duos de lampes à LED et s'appuie sur des collectivités qui se chargent de les distribuer en privilégiant les ménages aux revenus modestes. Ces lampes permettront aux bénéficiaires de réaliser des économies d'énergie dans leur habitation tout en les sensibilisant à l'importance des éco-gestes.

D'autre part, les services de la collectivité ont engagé en 2015 une réflexion commune sur la communication interne autour des ecogestes. La diffusion d'un guide à destination de l'ensemble des agents a constitué une première étape, poursuivie cette année par l'affichage au sein des bâtiments communaux mis à disposition du grand public, d'associations, de clubs sportifs... afin d'encourager les utilisateurs à participer aux économies d'énergie via des gestes simples.

SENSIBILISATION AUX ÉCO-GESTES

HALL DE NAHUQUES

Depuis 2013, la consommation énergétique du bâtiment a diminué

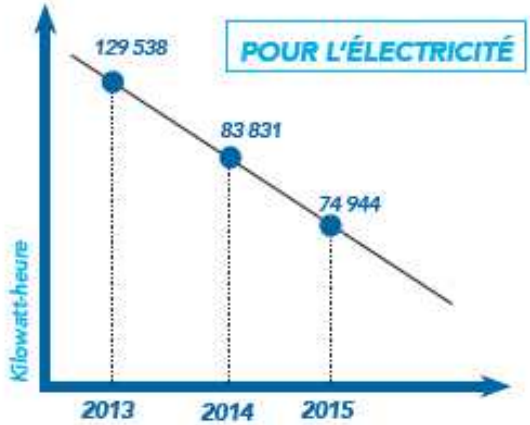

En 2015, elle représentait tout de même un coût total pour la collectivité de 20 000 €

CONTINUONS À RÉDUIRE CETTE CONSOMMATION D'ÉNERGIE GRÂCE À DES GESTES SIMPLES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

ÉCLAIRAGE : ÉTEIGNONS LA LUMIÈRE EN QUITTANT LES PIÈCES

CHAUFFAGE : FERMONS LES PORTES ET LES FENÊTRES LORSQUE LE RADIATEUR EST ALLUMÉ

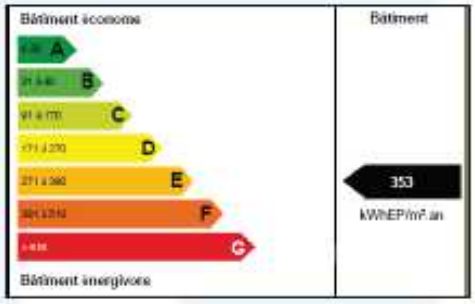

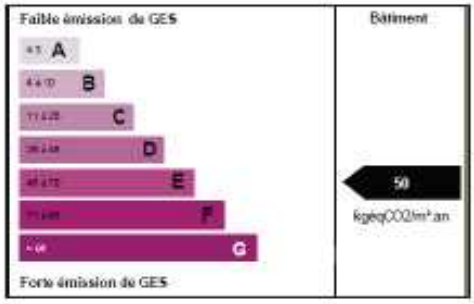

Les Landes en capitale MONT DE MARSAN

plan climat DU MARSAN

Cette sensibilisation a également été étendue sur d'autres espaces à l'échelle communautaire, comme sur la base de loisirs de Menasse qui a fait l'objet d'une campagne particulière encourageant à ne pas jeter les mégots de cigarettes en se procurant des cendriers de poche personnalisés.

Depuis 2016, le tri et le recyclage du papier fait également l'objet d'une démarche conjointe afin d'assurer une gestion cohérente de ces déchets spécifiques entre les différents bâtiments communaux et communautaires. Les résultats observés en cours d'année, détaillés dans la suite du rapport, sont encourageant pour la suite de cette opération.

Autre action à mettre en lien avec les économies de papier, la dématérialisation des factures et des pièces justificatives via le recours à un nouveau logiciel comptable. La deuxième partie de ce processus de dématérialisation initié en 2015 a pu s'achever. Ainsi, les bons de commande et les mandats de paiement ne sont plus imprimés pour signature, qui se fait désormais par voie électronique. Ils sont ensuite directement envoyés aux fournisseurs ou au trésorier, générant une économie de papier et de toner non négligeable.

Une démarche similaire a également été effectuée à l'échelle du Pole Technique Mutualisé avec la mise en place d'un logiciel de gestion du patrimoine de la collectivité. La priorité a été donnée cette année pour la gestion des bâtiments scolaires, puis suivra la voirie pour ensuite couvrir toute les interventions techniques comme les fluides ou le parc automobile. En parallèle des économies de papier engendrées, l'utilisation de ce logiciel permettra une meilleure traçabilité des demandes d'intervention, une meilleure gestion des stocks et coordination entre les services ainsi qu'une plus grande réactivité.

La collectivité s'est inscrite dans une démarche axée sur la performance énergétique liée aux installations thermiques de ses bâtiments, comme le montre le marché conclu l'an dernier et pour une durée de six ans pour la performance énergétique des bâtiments suivant : siège communautaire, médiathèque, pôle culturel, centre technique communautaire, office de tourisme, refuge, fourrière animale, plateforme sociale et restaurant de la base de loisirs. L'objectif est ici de parvenir à une diminution de la consommation énergétique, à travers notamment la réalisation de travaux structurants. En plus de cette opération initiée en 2015, un marché public d'exploitation des installations thermiques des bâtiments scolaires communaux (écoles, accueils périscolaires, centres de loisirs) a été conclu à compter du 1er janvier 2016, avec comme objectif l'optimisation des dépenses ainsi qu'une meilleure maîtrise des charges.
Autres initiatives menées par le service en charge de la gestion des bâtiments communautaires : la modernisation des installations de chauffage (avec le remplacement de chaudières vétustes), l'amélioration du suivi des installations avec l'installation d'une Gestion Technique Centralisée.

Un des autres volets du Plan Climat ayant évolué en 2016 concerne l'entretien de la végétation sur les abords de la voirie communautaire. Pour rappel, deux démarches, initiées depuis 2013, se développent sur le territoire :

Le fauchage raisonné des voiries communautaires : l'expérimentation dans un premier temps sur la commune de Bostens via un suivi et des analyses comparatives entre les deux modèles (4 coupes à 8 centimètres pour le modèle de fauchage actuel, et 3 coupes à 10 cm sur la commune test) a permis de mieux adapter le modèle raisonné. La suppression d'un passage diminue significativement la quantité de gasoil utilisée, et donc les émissions de gaz à effet de serre. Le souhait d'étendre ce modèle à d'autres linéaires de voirie a pu se concrétiser en 2016 via la validation d'un linéaire à l'échelle du territoire qui sera entretenu en fauchage raisonné, et sera signalé par des panneaux d'information.

Autre exemple : la mise en œuvre du plan Ecophyto pour les zones non agricoles, qui prévoit l'interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics en janvier 2017. La réflexion amorcée en 2013 a évolué au fil

des années et des retours d'expériences, aboutissant au printemps 2016 à la validation d'un plan réglementant le désherbage des trottoirs sur les communes de Mont-de-Marsan et de Saint-Pierre-du-Mont. La mise en œuvre de cette démarche implique l'investissement dans du matériel de désherbage thermique et mécanique, ainsi qu'une communication adaptée auprès des riverains.

Le rapport « vulnérabilité et adaptation au changement climatique », autre volet du Plan Climat adopté en 2012, a permis d'identifier les sensibilités des éléments structurant le territoire au climat. Depuis, l'étude des projets d'aménagement ou de requalification de sites a pu s'inspirer des orientations prévues dans ce diagnostic. De ce fait, la mise en place d'espaces non bâti d'envergure, où dominent les arbres et arbustes servent à la lutte contre les îlots de chaleurs au sein des espaces bâtis du territoire.

Autre document cadre de Mont de Marsan Agglomération participant à la lutte contre le changement climatique, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) qui détermine une volonté forte d'agir sur l'étalement urbain au travers d'une diminution de la croissance des communes périphériques et d'une recherche sur la forme urbaine des greffes de nouveaux secteurs de développement de ces villages. Depuis six ans, des étudiants de l'Institut d'Aménagement, de Tourisme et d'Urbanisme de Bordeaux interviennent dans le cadre de leur formation sur le territoire pour travailler sur ces enjeux et les adapter au contexte rural. Leurs travaux intègrent de plus en plus les préoccupations bioclimatiques et la prise en compte des modes de déplacements alternatifs à l'automobile.

D'autre part, le SCOT fixe sur le territoire l'objectif de tendre vers son autonomie énergétique. Pour y parvenir, il promeut le mix énergétique en matière de production d'énergie d'origine renouvelable, en s'appuyant sur la géothermie, le solaire, la méthanisation... A noter qu'il privilégie les installations photovoltaïques sur les bâtiments et terres en friche. Le futur plan local d'urbanisme intercommunal intégrera également cet objectif. Le règlement et le document graphique seront conçus de façon à favoriser ce mix énergétique.

Les modes de travail intègrent de plus en plus de nouvelles pratiques visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre à la source : déplacements en zone urbaine en vélo ou à pied pour se rendre aux réunions, utilisation de la visio-conférence, et utilisation d'outils de téléphonie et de transmission dématérialisées, pour organiser des séances de travail téléphoniques.

Favoriser les modes de transports moins émetteurs de gaz à effet de serre a donc été l'une des priorités pour la politique Transport de la collectivité. Le réseau de transport de Mont de Marsan Agglomération, mis en œuvre le 8 juillet 2012, a été renforcé en 2014 afin de devenir plus performant et plus attractif pour l'ensemble des usagers. La fréquentation étant en forte hausse (multipliée par 2 par rapport au précédent réseau TUM), le réseau Tma a permis de diminuer la consommation d'énergie sur l'ensemble du territoire et de réduire l'impact environnemental des déplacements grâce à un report modal de la voiture vers les transports publics.
Des évolutions sont envisagées pour mieux exploiter cette offre mise à disposition de la collectivité. A titre d'exemple, une réflexion est menée pour synchroniser la localisation des établissements scolaires et les réseaux de transport en commun.

En parallèle, le développement des modes de transport doux a consisté en un ensemble d'actions amorcées depuis plusieurs années dans le cadre d'une commission cycle visant :

-la sécurisation et la continuité des cheminements ;
-la facilité d'accès au cœur d'agglomération ;
-la mise en place de conditions de déplacement aisées.

Des réunions de la Commission cycle ont été tenues pour préparer les actions mises en œuvre en 2016 et concernant le développement des aménagements (bandes, pistes), les tourne à droite, les double-sens cyclables. Un schéma cyclable à l'échelle de l'agglomération a été élaboré afin d'orienter les cyclistes vers des itinéraires plus adaptés à la pratique du vélo pour rejoindre les autres communes.
Sur cette thématique de la mobilité douce, un lien peut être fait avec les initiatives menées par la compétence « Politique de la ville » qui a accompagné en 2016 des actions relatives à la mobilité dans les quartiers sensibles comme le financement d'un atelier vélo sur le site de la Moustey.

Par ailleurs, l'itinéraire de l'Eurovéloroute n°3 permettant de relier la côte landaise doit passer par Mont-de-Marsan via la voie verte depuis Villeneuve-de-Marsan. Afin d'offrir une continuité à cet itinéraire, plusieurs secteurs seront prochainement aménagés en piste cyclable entre Saint-Pierre du Mont et Saint-Perdon. Cet itinéraire, dont le tracé est présenté dans la carte jointe, permettra ainsi aux cyclistes de rejoindre Saint-Perdon puis Campagne sur un trajet direct, en empruntant des secteurs réservés aux vélos ou des routes secondaires pas très fréquentées par les automobilistes. Les secteurs qui seront réservés aux deux roues non motorisés et situés hors voirie représentent un linéaire de 2500 mètres.

La collectivité encourage également le recours à ces modes de transports en interne, en finançant 50% de l'abonnement mensuel des agents qui utilisent le réseau Tma, en mettant à disposition des vélos au niveau de certains de ses bâtiments.

Dans le même objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre, la création de la Plateforme Sociale permet de réduire la fréquence des transports. En effet, la banque alimentaire, qui fournit une grande partie des denrées distribuées au sein des associations, se trouve dans le même bâtiment que cinq des principales associations, les livraisons se font donc directement.

Autre cible des politiques du Marsan pour lutter contre le changement climatique, le secteur de l'habitat, qui est concerné par diverses actions dont l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain et le Projet d'Intérêt Général. La lutte contre la précarité énergétique est un des objectifs de ces programmes. Cela se traduit par la mise en place d'aides aux travaux, qui contribuent à améliorer la performance énergétique des logements privés et à maîtriser les consommations des ménages.
Depuis 2012, la collectivité a mis en place un programme d'aide à la rénovation des logements, appelé Action Habitat. Il permet aux propriétaires occupants des 18 communes de l'agglomération de bénéficier de subventions et d'un conseil technique gratuit pour leur projet de rénovation. L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), principal partenaire financier d'Action Habitat, a d'ailleurs annoncé une augmentation des aides en faveur des travaux d'économie d'énergie à partir du second semestre 2016, une opportunité relayée par les

services de Mont de Marsan Agglomération, l'obtention de ses aides étant soumise aux conditions de ressources du foyer. 1200 contacts ont été établis depuis 2012, dont 120 supplémentaires cette année.
L'OPAH-RU, qui permet d'intervenir au cœur de l'agglomération, a pu continuer d'accompagner des foyers pour l'amélioration de leur habitat. En 2016, on constate pour les occupants un ralentissement du nombre de dossiers déposés, mais qui n'est pas spécifique à la collectivité. La fin d'année s'annonce plus favorable suite aux nouvelles décisions ANAH. Pour les bailleurs, les résultats sont dans la continuité des années précédentes. Concernant le PIG, permettant d'intervenir sur le reste du territoire 128 dossiers ont été déposés pour les occupants (soit 80% de l'objectif fixé sur les 2 ans supplémentaires du PIG).

Autre opération liée à l'amélioration de l'habitat : les « combles à 1€ ». Ce dispositif, destiné aux ménages modestes, consiste à isoler les combles perdus, première source d'économie d'énergie dans une maison, à hauteur de 1€ pour 70 m^2 de combles et au-delà, à 10€ les m^2 supplémentaires. Une convention a été signée en mars 2015 avec l'entreprise Comble Éco Énergie pour la mise en œuvre de ce partenariat. Environ 70 demandes ont été adressées depuis le lancement de l'opération, et plusieurs chantiers ont déjà pu être réalisés.

Sur la dimension opérationnelle des projets, la recherche de matériaux locaux pour la voirie se poursuit, afin d'utiliser des granulats existants sur le territoire. Le béton désactivé utilisé sur la plupart des projets provient d'une carrière de Pontonx sur l'Adour (matériaux de l'Adour), et un second matériau déployé sur le centre urbain provient de la carrière de Saint Martin d'Oney. Ce travail sur la proximité des ressources résulte d'une volonté forte de la part de la collectivité.
Une expérimentation a été menée depuis cette année sur la rue du Roussillon à Saint-Pierre-du-Mont, avec l'utilisation d'un produit de la grave calcaire enrichi en ciment à 8%. Le choix d'enrichir cette grave naturelle est lié à une habitude de stationnement sur les trottoirs des riverains entraînant un vieillissement prématuré de ces zones. Il a donc été décidé de tester sur 3 300 m² de trottoir ce nouveau matériau et de suivre son évolution dans le temps.

En matière économique, le schéma de développement des nouveaux parcs d'activités a été complété en 2012 dans le cadre du Plan Climat par des préconisations générales en vue de lutter contre le changement climatique. Dans ce sens et en concertation avec les entreprises installées sur le nouveau parc d'activités de Mamoura, il a été décidé collectivement de réduire en intensité et en durée l'éclairage public du parc, afin de limiter les consommations en énergie. Cette concertation a également été l'occasion de sensibiliser les chefs d'entreprises présents sur leurs propres systèmes d'éclairage.
Les trois parcs d'activités communautaires sont à ce jour tous desservis par les transports collectifs. Ils bénéficient également de cheminements piéton facilitant les déplacements à pieds.

Enfin, une démarche plus globale est menée en matière de transition énergétique, via une coopération inter-communautaire engagée depuis plus de trois ans, visant à favoriser les échanges d'expériences en matière de réseau de chaleur, et à développer des synergies autour de filières courtes dans les domaines des énergies renouvelables, comme pour la filière bois ou la méthanisation. Une réflexion est ainsi menée entre deux territoires proches afin de connaître les gisements et potentiels d'installation de plateformes bois-énergie, soit des aires de stockage et de séchage adaptées permettant de produire un bio-combustible de qualité.

Cette coopération s'est traduite par une candidature commune entre Mont de Marsan Agglomération et la Communauté de Communes des Landes d'Armagnac, en réponse à l'appel à projet national pour les « Territoires à Énergie Positive pour une Croissance Verte ». En 2015, les deux territoires ont été lauréats de cet appel à projet. Sur le Marsan, le déploiement de cet appel à projet se traduit autour de trois actions déployées actuellement, et jusqu'en 2017 :

-aide à l'amélioration thermique de l'habitat privé ;
-amélioration de l'éclairage public ;
-amélioration des appareils de chauffage.

D'autres actions sont également en construction, autour de la promotion du Gaz Naturel de Ville comme

carburant alternatif, dont une partie de la production sera produite depuis la future station d'épuration de Jouanas sur la commune de Mont de Marsan, à partir des résidus d'épuration et d'intrants issus de l'agriculture locale.

1.2. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Les services rendus par les écosystèmes sont multiples et fondamentaux pour le développement des territoires, leur conservation est donc essentielle. Consciente de cet enjeu, la France s'est engagée dès 2009 via l'adoption de la loi Grenelle 1 qui marque son engagement résolu sur une trajectoire nouvelle pour la préservation de son environnement. Son vote confirme les objectifs assignés aux services de l'État et prévoit l'intégration des ressources naturelles dans les documents de planification de l'urbanisme. Suivra depuis 2011 la mise en place d'une nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité.

Le Schéma de Cohérence Territorial, document cadre de la planification urbaine à l'échelle de l'Agglomération, intègre ce triple objectif de préservation, et est à l'origine de plusieurs démarches qui ont permis d'identifier les secteurs du territoire devant être préservés, et de participer à leur protection.

Premièrement, à travers la définition de la trame verte et bleue, amorcée depuis plusieurs années et qui a constitué une action importante des techniciens vers le public et les élus du territoire. Ce travail a pu être poursuivi grâce à la participation à l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique, et la modification de l'atlas cartographique édité par la Région Aquitaine pour identifier les zones naturelles à protéger, les corridors écologiques ainsi que les principaux obstacles.

La même vigilance a été observée pour les deux sites Natura 2000 présents sur le territoire communautaire, celui du réseau hydrographique des affluents de la Midouze et celui du réseau hydrographique du Midou et du Ludon dont le document de gestion, en phase de finalisation, est entré dans sa phase opérationnelle l'an dernier. Lors de l'élaboration du SCOT, une étude d'incidence Natura 2000 avait été réalisée, afin de vérifier que le projet du territoire n'était pas de nature à porter atteinte à ces deux sites, qui font depuis l'objet d'une consultation par Mont de Marsan Agglomération lors de la redéfinition de leur périmètre ainsi que sur les préconisations de gestion. L'ensemble des projets situés au sein des périmètres de ces deux sites Natura 2000 font d'ailleurs l'objet d'une étude d'incidence pour évaluer les impacts potentiels.
Ces éléments structurants sont bien perçus par nos élus et nos habitants, qui sont sensibles à la nature environnante.

Ensuite, le SCOT a porté une attention particulière à la problématique de la gestion de l'eau, à travers la préservation de cette ressource, la lutte contre son gaspillage et la maîtrise des risques de pollution. Pour cela, il s'appuie sur deux documents : le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Adour Garonne, en respectant ses prescriptions et ses recommandations, et le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Midouze. Le futur plan local d'urbanisme intercommunal sera élaboré avec le même souci de préservation de la ressource en eau.

Sur la gestion de l'eau, la collaboration avec l'ensemble des syndicats de rivières intervenant sur le territoire permet également de suivre l'ensemble des problématiques liées à l'entretien de ces espaces et d'apporter un appui technique pour des opérations concrètes comme lors de la réalisation d'un chantier de ramassage des déchets en juin dernier, via un partenariat entre le Stade Montois Football, le syndicat de rivière du Midou et de la Douze, Surfrider Foundation Europe, Mont de Marsan Agglomération et la ville de Mont-de-Marsan. Environ 1 tonne de déchets a ainsi pu être ramassée sur les berges du Midou dans le centre-ville de Mont-de-Marsan.

Troisièmement, le SCOT pose comme principe la protection des sols à forte valeur agronomique, de façon à maintenir leur vocation agricole, un critère qui est observé dans les choix d'aménagement futurs. L'Agglomération apporte un appui-conseil aux communes dans le cadre de la maîtrise du foncier à vocation économique. L'ensemble de ces axes de travail doit permettre à Mont de Marsan Agglomération de proposer à tous un environnement de qualité, en sécurisant les milieux naturels et les espaces agricoles. Les objectifs

définis dans le SCOT concernant cette problématique ont été appliqués à l'ensemble des projets, et le futur plan local d'urbanisme intercommunal intégrera également cet objectif. En effet, le règlement et le document graphique seront conçus de façon à préserver les sols à forte valeur agronomique, et à soutenir l'activité agricole.

Lancées en 2012, les études environnementales des milieux se sont depuis déployées pour tout projet d'aménagement économique. Cette démarche a changé les regards et les habitudes de travail : le recensement des enjeux écologiques, souvent vu comme une contrainte par le passé, est maintenant considéré comme un atout sur lequel le projet va pouvoir s'appuyer pour proposer un aménagement adapté (zone humide paysagère, espaces tampons de gestion des eaux pluviales...). Cette connaissance fine permet de proposer un parti pris d'aménagement adapté et respectueux de l'environnement et des paysages.

Cette démarche peut être illustrée par le parc d'activités de Mamoura, où un règlement et livret d'accueil est systématiquement remis à chaque entreprise qui acquiert un terrain. Ce livret intègre des prescriptions paysagères et architecturales afin de garantir la bonne insertion des entreprises du parc d'activités dans son environnement.
Toujours au sein de ce parc d'activités, une prairie fleurie a été semée sur tous les espaces publics enherbés et reculs paysagers. Celle-ci demande moins d'entretien qu'un engazonnement classique (2 tontes annuelles seulement), s'intègre mieux dans le paysage et favorise la biodiversité. Cette année, un courrier a été remis aux entreprises implantées afin de les informer de ce choix paysager et de les associer à la démarche.
Enfin, sont effectuées 2 fois par an des analyses des eaux souterraines permettant de veiller à leur qualité et à l'impact de l'activité économique sur la ressource en eau et la zone humide située à proximité immédiate de cette zone.
L'élaboration du plan de gestion écologique sur cette zone humide d'Hapchot, site naturel mitoyen, finalisé par CDC Biodiversité et la Fédération des Chasseurs des Landes est à l'origine d'un ensemble d'actions déployées depuis 2015 et jusqu'en 2019.

L'autre initiative marquant l'engagement de Mont de Marsan Agglomération pour la préservation de son environnement concerne la mise en place du Parc Naturel Urbain (PNU), dont les principes fondateurs sont :
-la préservation des richesses naturelles et patrimoniales,
-la création d'espaces de promenade et de loisirs,
-l'éducation à l'environnement.

La mise en place du Parc Naturel Urbain permet l'aménagement de sites naturels et/ou historiques dans le respect de leur fragilité via la réalisation d'un plan de gestion écologique.

Premier site du PNU : les Neuf Fontaines (réhabilitation d'un airial landais et mise en valeur des étangs) Espace Naturel Sensible inauguré en 2015. Le plan de gestion, mis en œuvre depuis 2012, a permis d'entretenir et de restaurer certains milieux fragiles grâce au pâturage extensif mais également de poursuivre l'acquisition de données (inventaires faunistiques et floristiques,...) ou encore de vidanger l'étang, notamment pour lutter contre les espèces invasives. En 2016, la réalisation d'un chantier nature en collaboration avec le lycée agricole de Sabres a permis la restauration d'une prairie humide et la création d'une passerelle.

En parallèle, le site a accueilli 453 personnes dans le cadre d'animations organisées pour les scolaires et/ou le grand public, ainsi que plus de 2000 visiteurs sur la chèvrerie au cours de la saison estivale.

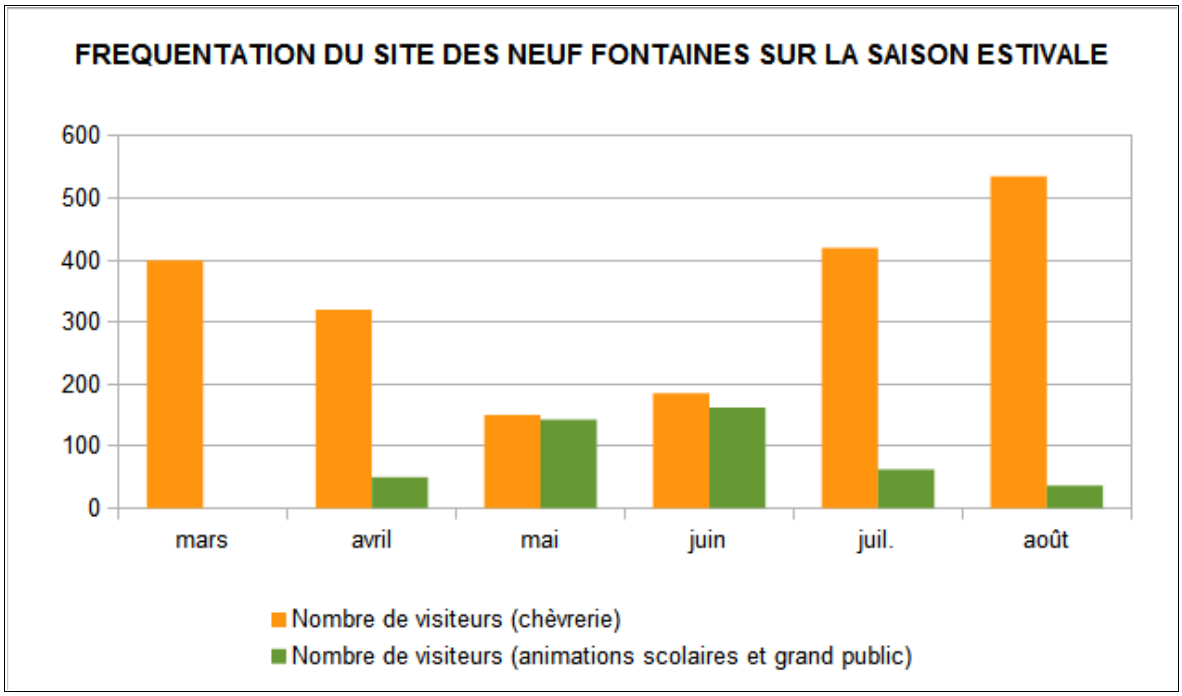

Cette année, le second site du PNU, les mottes castrales de Castets situées sur la commune de Bougue, ont pu être inauguré. Les aménagements ont été pensés de façon à conserver un équilibre entre préservation et ouverture au public de ce site à dominante archéologique. Déjà plus de 700 personnes ont fréquenté ce lieu depuis son ouverture, avec un impact non négligeable sur l'activité de la commune.

La même démarche est adoptée sur le prochain site, celui de l'étang de Massy situé sur la commune de Gaillères, dont le diagnostic écologique élaboré en 2015 a permis de prévoir un ensemble d'actions comme la vidange de l'étang organisée dès cette année et

menée sur plusieurs mois, en parallèle du projet d'aménagement.
Enfin, un autre projet lié au Parc Naturel Urbain a pu être mené cette année, l'aménagement de la cascade de la Douze dans le centre-ville de Mont-de-Marsan. Afin d'assurer la continuité écologique de ce cours d'eau tout en consolidant et en sécurisant les activités sportives et de loisirs, Mont de Marsan Agglomération et la ville de Mont-de-Marsan ont souhaité que la réhabilitation de la passe à poissons existante, intervention obligatoire du fait des enjeux écologiques liés à cette rivière, soit l'occasion de prévoir un aménagement dédié au passage des canoës et des kayaks, répondant ainsi à un des objectifs du PNU en faveur de la consolidation des activités de pleine nature.

Consciente que la préservation de la biodiversité passe par un travail important de sensibilisation, la collectivité s'engage de plus en plus sur la problématique de l'éducation à l'environnement, à mettre en lien depuis l'an dernier avec le transfert de la compétence scolaire, périscolaire, extrascolaire et restauration scolaire.

Le projet éducatif territorial communautaire voté en juin dernier et mis en application pour la rentrée 2016, a pour vocation de développer une politique éducative uniforme sur le territoire en faveur des enfants scolarisés à l'école maternelle et à l'école élémentaire en respectant trois objectifs éducatifs stratégiques qui rejoignent les principes du développement durable :

-favoriser l'épanouissement, le bien-être, en prenant en compte les intérêts et besoins des enfants,
-contribuer à former des citoyens responsables et autonomes,
-promouvoir l'égalité des chances (en améliorant l'accès aux différentes pratiques culturelles, sportives...).

Ce nouvel outil communautaire permet une meilleure cohérence de l'offre existante, et notamment sur les thématiques de la préservation de l'environnement (tri et recyclage des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire, ecogestes...).

En matière d'offre, la collectivité peut s'appuyer sur des lieux emblématiques comme le site des Neuf Fontaines évoqué précédemment et qui a été pensé de façon à accueillir un public scolaire. Le partenariat engagé entre Mont de Marsan Agglomération et l'association Cistude Nature pour la réalisation d'animations nature a ainsi pu continuer cette année, toujours en collaboration avec l'Inspection Académique de Bordeaux. Plus de 250 enfants ont bénéficié d'une animation spécifique, auxquels il est intéressant de rajouter les visites destinées au grand public qui se sont développées cette année. Pour exemple et en complément du détail de la fréquentation exposé en amont, la découverte du site en juin dernier par 90 membres de l'association Loisirs solidarité retraites Landes de la Nouvelle Aquitaine, à l'occasion d'une journée de rencontre régionale.

Autre aménagement dédié à l'éducation à l'environnement : les ruches pédagogiques installées dans le parc Jean Rameau. Visibles par les visiteurs avec des panneaux d'information permettant de découvrir les enjeux liés à la conservation des abeilles et à l'importance de la biodiversité en milieu urbain, elles font aussi l'objet d'animations spécifiques pour les scolaires grâce à un partenariat engagé avec une apicultrice professionnelle. Cette année, plus de 450 élèves ont bénéficié de ces ateliers spécifiques entre mai et juin.

En parallèle, plusieurs actions sont menées au quotidien au sein des établissements : tri sélectif dans les écoles, certains centres de loisirs et dans les cantines scolaires... Sur la thématique des déchets, un projet est en cours de mise en place avec le SICTOM pour améliorer les pratiques.
Enfin, dans le cadre des TAP, des ateliers jardinage, compostage et d'initiation à la nature à la faune et à la flore sont proposés.

1.3. Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Cette finalité doit être menée de façon cohérente pour l'ensemble des services de la collectivité, qui ont ici un rôle d'exemplarité. Elles doivent favoriser l'ecoresponsabilité en tant que prestataire de services publics auprès de la population mais également en tant que consommateurs. Elle implique également une coopération interterritoriale pour favoriser les initiatives des différents acteurs du territoire.

Dans cette perspective, l'Agglomération a affiché sa volonté de travailler avec les territoires extérieurs en matière de développement territorial. En effet, l'influence du Marsan, en tant qu'agglomération et que préfecture, se fait ressentir au delà de ses limites administratives, comme en témoignent son aire urbaine (de plus de 65 000 habitants en 2009) et sa zone de chalandise de 140 000 habitants qui dépassent les limites du département des Landes.
L'Agglomération a poursuivi sa coopération avec les territoires limitrophes, pour travailler à une cohésion inter communautaire en matière d'aménagement du territoire et de développement économique.

Doit être cité le travail engagé avec la Communauté de Communes des Landes d'Armagnac qui s'est traduit par une candidature commune en réponse à l'appel à projet national pour les « Territoires à Énergie Positive pour une Croissance Verte ». Ce projet, détaillé précédemment, a été réfléchi à une échelle inter communautaire afin de favoriser les échanges d'expériences en matière de réseau de chaleur, et de développer des synergies autour de filières courtes dans les domaines des énergies renouvelables, comme par exemple la filière bois ou la méthanisation.

Un autre exemple de ce travail à l'échelle intercommunautaire, le travail conjoint de Mont de Marsan Agglomération, de la Communauté de Communes du Pays Grenadois et de la Communauté de Communes du Cap de Gascogne pour une structuration touristique de leur territoire, matérialisé par une candidature commune des Landes Intérieures à l'Appel à Projet Touristique Régional. Le projet ayant été retenu, une chargée de mission a pu être recrutée afin de travailler sur un plan d'actions. Ainsi, les élus ont validé un scénario sur 5 ans avec, entre autres, la réalisation d'un travail partagé sur la stratégie d'accueil touristique au sein du territoire, la création d'un plan de formation commun aux trois structures ou encore l'harmonisation des outils d'observation de l'activité touristique et des indicateurs d'activité.
L'intégration de cet Appel à Projet a permis de s'organiser à l'échelle des trois Offices de Tourisme pour harmoniser leurs services, mutualiser leurs moyens et travailler ensemble. Mais il a également amené les responsables élus à dépasser les thématiques inscrites dans l'Appel à Projet régional, notamment sur la création d'une destination touristique à l'échelle des Landes Intérieures.

L'agglomération participe régulièrement à des groupes de travail régionaux en matière d'aménagement du territoire. Elle poursuit également sa coopération avec ses territoires limitrophes, pour travailler à une cohésion intercommunautaire en matière d'aménagement du territoire et de transition énergétique, à l'instar de la coopération engagée avec les Landes d'Armagnac.
La collectivité échange avec ses homologues du territoire et hors des limites du département, dans un souci de partage d'expériences et de façon à enrichir ses pratiques et à gagner en efficience dans ses choix. Elle continue de s'impliquer au sein des différents réseaux professionnels dans des domaines tels que l'habitat ou l'environnement : observatoires du foncier et de l'habitat en Aquitaine, réseau des Plans Climat Aquitains...

En parallèle de ces collaborations, et dans la volonté de respecter le principe d'exemplarité, Mont de Marsan Agglomération a poursuivi sa politique de consommation responsable dans ses différents projets d'aménagement.
Membre depuis 2013 de l'Association Aquitaine des Achats Publics Responsables (3AR), la collectivité poursuit avec cette structure des objectifs opérationnels visant à susciter l'intérêt des acheteurs, élus, équipes de direction, services techniques, administratifs et en charge des démarches éco-responsables, à accompagner et faciliter la réalisation des achats, à valoriser les retours d'expériences et à favoriser les échanges entre les membres et les autres acteurs.
A ce titre, la collectivité a accueilli le 29 juin 2016 dernier une session de formation consacrée à l'introduction de produits bio, locaux et de qualité en restauration collective, dans le cadre de la gestion de l'unité communautaire de production culinaire. Sur cette thématique « restauration collective », la communauté d'agglomération mène également une réflexion afin de favoriser la mise en place de circuits courts pour la fourniture de denrées alimentaires, dans le respect des principes de la commande publique.
Par ailleurs, la mutualisation des services de la commande publique de l'Agglomération et de la Ville de Mont de Marsan, dont l'un des enjeux est de développer une culture d'achats groupés, permet également d'harmoniser les pratiques en matière d'achats éco-responsables : plusieurs groupements de commandes ont d'ores et déjà été constitués, notamment dans la perspective de mettre en place un magasin commun en termes de fournitures diverses.

De plus, une collaboration a été passée avec l'Union des Groupements d'Achats Publics en mai dernier pour l'acquisition de nouveaux mobiliers. Cet organisme a mis en place une politique d'achat simple et pragmatique, prenant en compte les préoccupations de développement durable tout en restant

économiquement efficace. Environ la moitié des offres sont responsables et permettent à la collectivité d'assurer son objectif d'achat conciliant les aspects du développement durable, conformément à l'article 5 du Code des marchés publics.
Enfin, un travail est en cours pour la gestion du recyclage du mobilier avec deux actions menées en parallèle, le recensement et classement d'une part, et la recherche des filières de recyclage les mieux adaptées d'autre part.

Cette volonté d'ecoresponsabilité sur les achats et de lutte contre le gaspillage est également affichée à l'échelle de la Plateforme Sociale du Marsan: les denrées alimentaires en fin de dates sont collectées dans les magasins volontaires et sont ensuite distribuées aux bénéficiaires ou données pour les animaux selon le type de produit. D'autre part, elle récolte les dons divers des particuliers (hors mobilier) et les redistribue aux associations ou aux bénéficiaires. Dans le cas où des vêtements récoltés sont inutilisables, ceux-ci collectés par l'entreprise Ecoval qui valorise et recycle 96% des textiles récupérés.

Toujours en matière de consommation responsable, le transfert de la compétence scolaire permet de mentionner les initiatives lancées au sein des cantines. La cuisine centrale communautaire, qui produit 380 000 repas pour les écoles en plus de ceux confectionnés pour le Centre Intercommunal d'Action Sociale, travaille sur le futur marché d'achat de denrées alimentaires, qui sera l'occasion de privilégier les circuits courts et les produits de qualité. En parallèle, des actions sont déjà en menées au quotidien, renforcées par le Projet Educatif Communautaire :

-intégration du bio
-valorisation des labels de qualité (filière bleu, blanc, cœur par exemple)
-lutte contre le gaspillage alimentaire en adaptant les volumes produits selon les effectifs exacts
-réflexion sur l'importance d'un temps de pause méridienne adapté

L'Office de Tourisme, du Commerce et de l'Artisanat (OTCA) de Mont de Marsan Agglomération continue aussi d'intégrer la dimension de développement durable mise en place dans son quotidien depuis plusieurs années, avec comme fil conducteur le respect des critères imposés par le classement de l'Office de Tourisme en catégorie et la marque Qualité Tourisme, classement et labels que possède actuellement l'OTCA et qui intègrent obligatoirement la dimension de développement durable.

Dans ce contexte, l'OTCA doit justifier qu'il réalise des actions internes basées sur les principes du développement durable et met en œuvre des actions de sensibilisation des touristes et des acteurs touristiques locaux publics ou privés en matière de protection de l'environnement.

Il doit répondre avec conformité à divers points tels que :

-la prise en compte du développement durable dans les procédures existantes à sa stratégie ;
-la réalisation par le personnel d'un ensemble de gestes courants pour économiser l'eau et l'énergie, pour réduire les impressions, pour favoriser les réunions dématérialisées et pour avoir recours à des modes de déplacement raisonnés ;
-en cas d'acquisition d'équipements, l'achat en priorité de matériel économe en énergie et en eau et/ou ayant obtenu un label ou un certification environnementale ou ethnique ;
-le tri des déchets.

En interne et sur l'année 2016, l'OTCA de Mont de Marsan Agglo a poursuivi l'ensemble des actions déjà mises en place depuis plusieurs années pour la sensibilisation envers ses agents. Pour rappel, une fiche procédure interne spécifique aux économies d'énergie et à la réduction de la consommation des déchets en vigueur depuis 2012 est obligatoirement applicable à l'ensemble du personnel, employés permanents comme saisonniers ou stagiaires.
Autre exemple, depuis le début de l'année 2016, la convocation aux comités de direction de l'Office de Tourisme, du Commerce et de l'Artisanat sont exclusivement envoyées par mail. Il en est de même pour l'envoi dématérialisé des projets de délibération.

De par son rôle de relais d'information et de promotion touristique du territoire, l'Office de Tourisme édite chaque année un nombre conséquent de supports de communication. L'enjeu est donc d'optimiser la gestion de ces supports en adoptant une démarche éco-responsable :

-en termes d'impression, l'ensemble des brochures éditées par l'Office de Tourisme est certifié « Imprim'vert » et dans la mesure du possible via une impression à encres végétales et avec du papier PEFC.
-sur le plan quantifiable, l'objectif premier est d'éviter le gaspillage : atteindre le nombre optimal de brochures à éditer soit l'équilibre entre la rupture de stock et le surnombre de brochures rendues inutilisables après leurs dates de validité, et qui se traduit par conséquent par des déchets papiers importants. Une diminution légère mais constante des quantités éditées est observable depuis 2014.

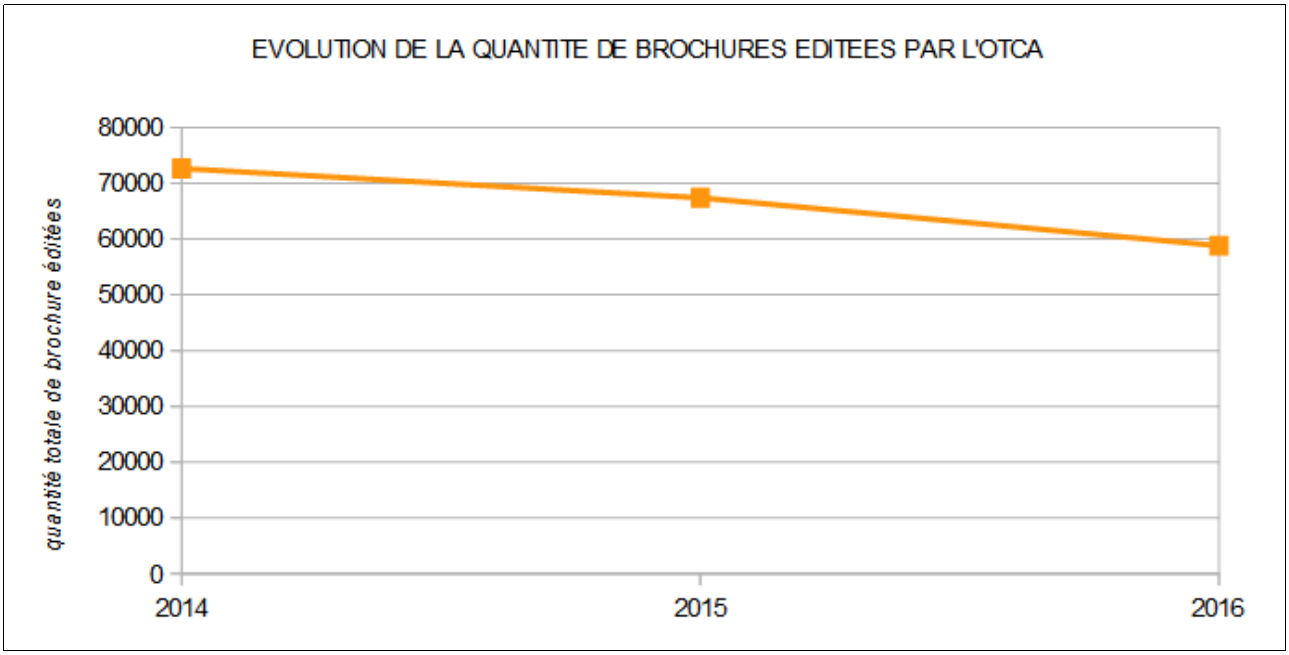

La part générée de déchets papier et carton reste toutefois considérable, l'Office de Tourisme travaille depuis fin 2013 avec une association solidaire et éco-responsable. Celle-ci permet la récupération et le traitement des déchets émis, avec comme solution soit le recyclage de ces derniers en meubles soit le traitement par des filières éco-responsables. Ce processus s'applique également aux consommables de types ampoules, piles, et cartouches d'impression. Il a permis d'augmenter de 17% le poids total de déchets collectés entre 2014 et 2015, avec le découpage suivant :

	Papiers et cartons	Palettes	Ampoules, piles, cartouches et toners
2014	2030 kg	108 kg	2,73 kg
2015	2362 kg	150 kg	3,13 kg

Concernant les actions à destinations des visiteurs, l'OTCA continue d'informer sur les différents moyens de transports disponibles pour arriver sur le territoire. Ces informations sont communiquées via les brochures éditées par l'Office de Tourisme ainsi que par les différents supports numériques.
Pour les déplacements sur place ou pendant le séjour, il privilégie également les transports en commun : les plans du réseau et les fiches horaires sont disponibles sur demande à l'accueil, le visiteur a également la possibilité d'acheter une carte de transports du réseau TMA.
Cette prise en compte des transports en commun est également traitée dans la communication sur l'aire de camping-cars gérée par l'Office de Tourisme : un panneau d'information indique notamment l'arrêt le plus proche pour se rendre en centre-ville et les horaires de passage.
A noter également qu'avec l'arrivée de l'Eurovéloroute n°3 prévu d'ici 2017, l'OTCA devra faire face à un nouveau mode de tourisme et se doit d'anticiper la demande dès fin 2016 pour pouvoir répondre aux

attentes des futurs utilisateurs aussi bien sur la diversité des services proposés (exemple : location de vélos) que par leur qualité. Cette action est prévue dans le schéma de développement touristique de Mont de Marsan Agglo 2015-2018 et s'inscrit dans une démarche globale du tourisme vert à l'échelle communautaire.

Sur la partie dédiée à l'offre touristique, l'OTCA met l'accent régulièrement sur le Parc Naturel Urbain du Marsan et le Parc Naturel des Landes de Gascogne au travers de ses brochures et de sa communication numérique. Ces deux espaces majeurs, comme d'autres sites du territoire, font l'objet de divers actions dédiées à la sensibilisation à l'environnement.
En effet, depuis 2014 des visites guidées axées sur le respect de la nature et abordant le sujet avec pédagogie sont proposées au public. Ainsi, sur le premier semestre 2016, dans le cadre des « RDV de l'Office de Tourisme », proposé plusieurs visites découvertes autour de la thématique « nature » ont pu être proposées :

-« Découverte de la ferme pédagogique de Chourdens » : rencontre avec des animaux de races régionales en voie de disparition. Ces visites ont connu un réel succès puisqu'elles ont réunis 83 personnes sur 4 dates.
-« Balade accompagnée autour des étangs » : observation de la faune et de la flore sur un site qualifié -« espace naturel sensible », réalisée en partenariat avec les gardes nature du Conseil Départemental des Landes sur le premier site du Parc Naturel Urbain du Marsan qui ont réunis 61 personnes sur 3 dates.

Sur le second semestre 2016, l'OTCA poursuit cette action en proposant de nouvelles visites :

-Renouvellement de la visite « Balade accompagnée autour des étangs » ;
-« Partez à la découverte de vos déchets », visite du site du SICTOM du Marsan, pour mieux appréhender le tri des déchets ;
-« La transformation du pin maritime », les différentes utilisations du pin maritime via la visite de la montoise du bois.

Enfin, et toujours à destination des touristes, l'Office intègre depuis plusieurs années, une page sur les éco-gestes à adopter pendant son séjour, dans sa brochure "Vacances au Marsan, découverte et activités".

Une autre initiative en faveur de l'écoresponsabilité, menée à l'échelle de plusieurs bâtiments de la collectivité, le tri des déchets papiers effectué depuis 2012 au siège social, au centre technique communautaire, à la Fabrik et à la médiathèque, une démarche mise en place en partenariat avec le centre landais de valorisation matière (CLVM), société de tri basée à Saint-Avit.
En 2015, 2 tonnes et 362 kg de papier avaient été collectés et valorisés sur ces quatre sites. Cette action a ensuite fait l'objet d'une réflexion commune avec la ville de Mont-de-Marsan dans le cadre de la mutualisation des services pour permettre une gestion optimisée de ces déchets spécifiques. Ainsi, les papiers de la mairie de Mont-de-Marsan et du pôle technique sont valorisés de la même manière depuis le

début de cette année et au premier octobre, déjà plus de 4 tonnes de déchets ont été collecté et traité par le CLVM.

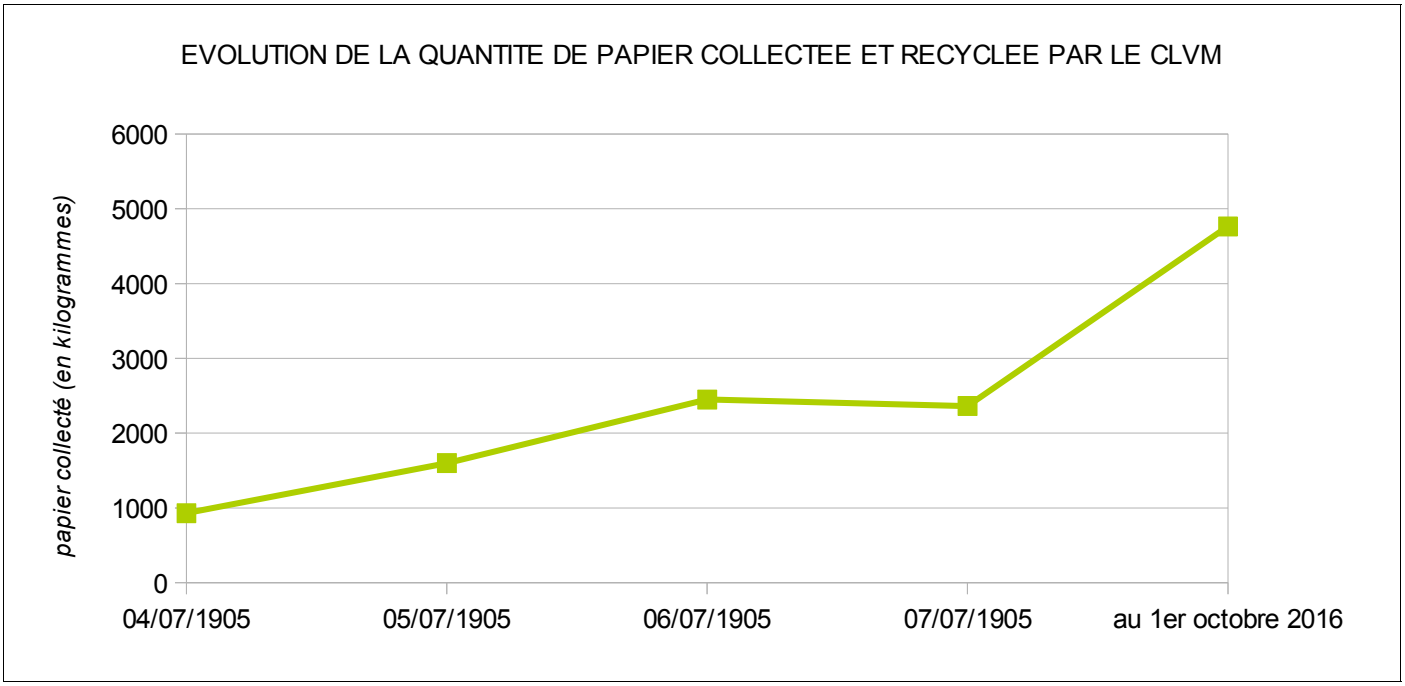

Toujours dans le cadre de la mutualisation une autre action peut être citée, liée au changement de charte graphique de Mont de Marsan Agglo, avec la réutilisation des lettres et enveloppes déjà imprimées avec l'ancien logo « Le Marsan Agglomération » pour rajouter la nouvelle identité visuelle de la collectivité et éviter ainsi le gaspillage des fournitures existantes.

Mont de Marsan Agglomération dans le cadre de sa politique de développement économique, a vocation à conduire des actions de développement et de promotion économique visant à renforcer l'attractivité sur son territoire et à en accroître le potentiel économique.
Pour améliorer son attractivité, soutenir l'innovation, pérenniser les entreprises existantes et leur permettre de se développer, la collectivité a engagé la redynamisation de plusieurs sites à vocation économique en les thématisant et les programmant dans le temps.
Pour compléter cette offre et favoriser les synergies entre entreprises (jeunes ou confirmées, en création ou en développement) et centres de formation et de recherche, l'Agglomération s'est fixée 3 objectifs :

-soutenir le tissu économique local, premier moteur de développement du Marsan, en améliorant les conditions d'accueil et de développement des projets ;
-favoriser l'innovation dans les filières économiques du territoire, et plus particulièrement dans la filière numérique sur la base des technologies et logiciels libres, le design industriel, l'industrie de l'image et les éco-technologies ;
-favoriser le transfert de compétences, en s'appuyant sur son appareil local d'enseignement supérieur et son parc technologique.

Ce soutien s'est notamment manifesté par :

-la création de la pépinière d'entreprises La Fabrik ouverte depuis janvier 2014, et qui a déménagé dans de nouveaux bâtiments provisoires au 1er août 2016. Sur les 7 bureaux disponibles à la location, un seul aura connu 3 mois de vacation. Dédiée en priorité au numérique open source et au design, ce sont au total 7 entreprises ainsi que le pôle régional de compétences en logiciels libres Aquinetic, qui ont été hébergés dans les locaux de la pépinière et accompagnés par le pôle développement économique de Mont de Marsan Agglomération courant 2016. Depuis août, l'espace de coworking situé au sein même de la Fabrik, ne comprend plus que 5 postes connectés THD ; il a été régulièrement utilisé durant l'année par 6 entrepreneurs indépendants, un télétravailleur à partir d'octobre, ainsi que plus ponctuellement par des stagiaires du pôle Aquinetic et des entreprises hébergées.

-le soutien aux pôles de compétitivité : la collectivité est située dans le périmètre de 4 pôles de compétitivité : Avenia, Agri Sud-Ouest Innovation, Xylofutur et Aerospace Valley, et soutient plus particulièrement Xylofutur et Aerospace Valley.

-le soutien au pôle de compétences en logiciels libres Aquinetic : par un hébergement dans les locaux de la Fabrik, mais aussi par une aide financière qui permet d'accompagner des projets innovants, tels que le prototype Ampool, premier véhicule électrique libre, modulaire et connecté. "Libre", car les plans sont légalement disponibles sur Internet pour permettre à chacun de construire son propre véhicule en kit ; "Modulaire" car il peut évoluer au gré des envies (modification des couleurs, de l'intérieur et de l'aspect) ; "Connecté" car le véhicule embarquera des capteurs permettant de relever un certain nombre d'informations en roulant. À terme, l'Ampool pourrait s'adapter à de multiples usages tels que les déplacements urbains, les visites touristiques ou les travaux agricoles de précision pilotés à distance par GPS.

Enfin, Mont de Marsan Agglomération apporte depuis 2012 son soutien aux formations, aux projets de recherche et aux actions de valorisation et de transfert de technologie au travers une convention avec l'UPPA. Au total ce sont de 247 970 € qui ont été apportés :

-aux projets de recherche aux laboratoires et équipes de recherche, et plus particulièrement dans le cadre de l'attribution d'une allocation de recherche allouée à un ingénieur en développement, en support au projet smart energy, traitement de l'image et sécurité, porté par l'équipe montoise rattachée au laboratoire informatique ;
-aux formations dispensées dans les trois départements d'enseignement de l'IUT.

2016 a été l'occasion pour l'Agglomération de renouveler cet accompagnement auprès de l'IUT Montois, au travers la rédaction d'une nouvelle convention avec l'UPPA pour la période 2016-2020.
Un accompagnement spécifique de la plateforme de recherche XYLOMAT 2 est également amorcé en vue de son implantation sur le parc technologique SO WATT !, pour favoriser le transfert de technologie et l'utilisation de cet outil par les entreprises de la pépinière et de manière plus large du territoire.
Cette année a vu, par ailleurs, la mise en place d'un nouveau partenariat (y compris financier) pour accompagner le développement de l'École Supérieure de Design des Landes et son implantation en 2017 sur le parc technologique SO WATT !, en proximité immédiate de la pépinière d'entreprises et de la future plateforme XYLOMAT 2., dans le but de favoriser l'innovation, la coopération et la mutualisation de compétences, d'espaces et de matériels.

1.4. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Priorités nationales réaffirmées récemment, ces deux principes s'imposent comme des conditions essentielles du développement durable d'un territoire. La cohésion sociale suppose de recréer ou de renforcer le lien entre les êtres humains, les sociétés et les territoires, et de s'assurer d'un juste partage des richesses. La solidarité, autre valeur recherchée, doit notamment s'exercer auprès des personnes manquant d'autonomie et des populations âgées.

Actuellement, le maillage territorial permet à l'ensemble des habitants du Marsan de disposer des premiers services et commerces du quotidien accessibles en moins d'un quart d'heure. Le SCOT s'est en effet fixé comme objectif de maintenir ce niveau d'équipements et de services pour tous. Dans ce cadre, le Transport à la Demande sur les communes rurales du territoire de l'agglomération permet de les relier au centre

urbain. Il renforce ainsi la cohésion sociale en offrant une solution de transport alternatif à tous les habitants. Les personnes ne disposant pas d'un véhicule ou celles ne se sentant pas en mesure de conduire (âge, maladie...), peuvent ainsi avoir un égal accès aux services, aux soins de santé,...

La poursuite des marchés clausés, détaillée dans le seconde partie du rapport, permet de constater que l'intervention de Mont de Marsan Agglomération trouve des points de convergence au sein des pactes territoriaux d'insertion avec la politique de formation menée par le Conseil Régional d'Aquitaine et la politique d'insertion suivie par le Conseil Départemental des Landes. Dans ce domaine, la collectivité continue son action en 2016, visant à intégrer dans les marchés qui le permettent des clauses obligatoires en matière d'insertion par l'activité économique.

Autre volet de la politique de cohésion sociale et de solidarité entre les territoires et les générations, les opérations d'amélioration de l'habitat privé (OPAH-RU et PIG). Comme exposé précédemment, elles ont pour vocation de produire des logements à loyers modérés à destination des ménages modestes et d'améliorer le confort du parc de logement privé du territoire. Ces actions ont également pour objectif d'adapter les logements pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées. D'autre part, la réhabilitation des logements contribue à la rénovation urbaine du cœur de ville de Mont-de-Marsan et à la dynamisation de son centre-ville. Le retour d'habitants en centre-ville, notamment des familles, constitue un enjeu important.

La politique en faveur de la production de logements sociaux, dont le règlement d'intervention a été validé en 2012, a fait l'objet d'une nouvelle modification en 2015. En effet, les besoins du territoire évoluent et de nouvelles demandes émergent. L'objectif est donc d'assouplir les conditions d'octroi des aides à la production de logements sociaux et de répondre à l'objectif du programme local de l'habitat en matière d'accession sociale à la propriété. Le règlement a donc été modifié lors de la séance du Conseil Communautaire en date du 2 décembre 2014 pour s'adapter à ces nouveaux besoins. Les logements construits en PSLA (prêt social location-accession) sont désormais intégrés au dispositif en ouvrant l'aide à la production à ces logements conventionnés. Également, les bailleurs privés investissant dans des logements conventionnés PLS pourront bénéficier de l'aide à la production. Ainsi, depuis la mise en place du règlement, des aides ont été accordées pour un montant de 894 000 € et concernent la production de 256 logements conventionnés. Dans le même cadre, une aide technique est proposée aux communes ayant des projets de logements sociaux, à la fois pour les phases d'étude de faisabilité et pour les phases opérationnelles.
La collectivité est également propriétaire de 93 logements conventionnés qui sont gérés par l'Office Public de l'Habitat depuis juin 2013, la majorité étant située sur la commune de Saint-Pierre du Mont (80 logements).

L'autre composante de la compétence Habitat concerne la politique d'accueil des gens du voyage, lancée en 2009 par l'Agglomération afin de répondre au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage. Les aires actuellement en fonctionnement permettent de répondre aux besoins en accueil et en stationnement de la population des voyageurs et contribuent de ce fait à la cohésion sociale sur le territoire.
Pour rappel, la collectivité est dotée des équipements suivant :

-l'aire d'accueil de Mont de Marsan située lieu dit Malage d'une capacité de 30 places ;
-l'aire d'accueil de Saint-Pierre du Mont située route de Saint-Sever d'une capacité de 30 places ;
-l'aire de petit passage d'une capacité de 20 places ;
-l'aire de grand passage d'une capacité de 150 places (ouverte en fonction des besoins de mai à septembre).

Un suivi social, assuré par le Centre Intercommunal d'Action Sociale, permet un renforcement de l'accès au droit. Concernant le fonctionnement, la gestion des aires a été confiée à une entreprise spécialisée, VAGO GESTION, chargée d'assurer :

-l'accueil des gens du voyage sur l'aire considérée, dans la limite des places disponibles ;
-le gardiennage et le bon fonctionnement de l'aire et l'application du règlement intérieur défini par le pouvoir adjudicateur ;
-l'entretien courant (propreté des sanitaires et des abords, des places de stationnement, des voies d'accès) et la maintenance de l'aire, ainsi que les petites réparations de tous ces biens ;
-la perception des cautions, des droits d'usage ;
-la médiation en orientant les familles vers les différents services ;
-en accompagnement des maires ou des services de Mont de Marsan Agglomération et du CIAS, assurer une fonction de médiation sur l'aire d'accueil mais également à destination des voyageurs en situation de

stationnement illicite sur les communes de l'agglomération ;
-alerter les services compétents en cas d'urgence (service de secours de lutte contre l'incendie, de police ou gendarmerie, d'action sociale).

En parallèle, l'objectif est de réduire les stationnements illicites en orientant les voyageurs vers les équipements adaptés à leurs besoins.

La gestion et le développement de la Plateforme Sociale du Marsan, lieu de rencontre entre des personnes d'horizons divers tant au niveau de l'âge, de l'histoire de vie ou de la catégorie socio-professionnelles, est également une illustration de la volonté de la collectivité de s'impliquer dans cette recherche de cohésion sociale et de solidarité.

Le transfert de la compétence Politique de la Ville en 2015 constitue un autre exemple. Cette dernière se définit comme une politique contractuelle et territorialisée sur un certain nombre de quartiers regroupés sous le nom de géographie prioritaire. Elle a pour objectif de prendre en compte, par une intervention publique adaptée, des territoires urbains en difficulté.
Trois quartiers de l'agglomération montoise (environ 2600 habitants) sont classés au rang des 77 quartiers sensibles de la région Aquitaine : le quartier Majouraou à Mont de Marsan, la ZUS du Peyrouat, et la ZUS de la Moustey élargie à l'ouest sur Saint Pierre du Mont.
Ces quartiers, ainsi que l'ensemble du territoire du Marsan, connaissent un taux de chômage important au niveau des jeunes mais aussi des femmes et des personnes de plus de 50 ans.
Le territoire compte aujourd'hui 2 quartiers intégrés dans le nouveau programme national de renouvellement urbain : Le Peyrouat à Mont-de-Marsan et La Moustey à Saint-Pierre-du-Mont. Le territoire du Majouraou ainsi que les sites de relogement ANRU deviennent territoires de veille. On assiste à une participation de plus en plus prégnante des habitants des quartiers par le biais de la mise en œuvre des conseils citoyens et une mobilisation des actions de droit commun.

Depuis la promulgation de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, un contrat de ville a été signé rédigé et signé pour la période 2016-2020.
Ce contrat est porté par l'intercommunalité. Il est structuré autour de 3 piliers, dont le pilier emploi et développement économique qui développe les thématiques suivantes : accès à l'emploi, formation et insertion professionnelle, développement économique, commerce. Ses objectifs :

-favoriser et accompagner les créations d'entreprises par les résidents des quartiers prioritaires ;
-permettre l'élévation des niveaux de qualification dans les quartiers prioritaires ;
-s'assurer que les jeunes des quartiers puissent bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi qui compense des obstacles spécifiques à leur insertion professionnelle ;
-garantir une mobilisation des leviers d'accès à l'emploi (emploi d'avenir, contrat unique d'insertion, insertion par l'activité économique...) ;
-expérimenter le dispositif des emplois francs (outil spécifique de lutte contre les discriminations) ;
-adapter le service public de l'emploi aux besoins des quartiers.

Les principes de cohésion sociale et de solidarité entre les territoires et les générations sont également pris en compte dans le cadre de la compétence scolaire, à travers des actions concrètes :

-Mise en place d'une politique tarifaire équitable ;
-Gratuité d'une partie des temps périscolaires ;
-Réalisation d'animations en partenariat avec des associations locales (fête de l'école, Carnaval, Noël...) ;
-Sensibilisation des enfants aux droits de l'enfant ;
-Partenariat entre des écoles, des EHPAD et des associations de seniors (exemple d'un spectacle monté par des élèves pour être ensuite proposés à des résidents de l'Adolphe) ;
-Participation aux manifestations solidaires comme le Téléthon ;
-Développement des animations de loisirs partagés, qui s'adressent aux parents et aux enfants.

Enfin, il est important de rappeler le rôle important du Centre Intercommunal d'Action Sociale qui dispose, parmi ses quatre pôle opérationnels, d'une Équipe Spécialisée Alzheimer depuis le 01 juillet 2013. Ces professionnels, psychomotriciens et assistants de soins en gérontologie, permettent aux patients atteints de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée de rester le plus longtemps à domicile grâce à un

accompagnement et à des soins adaptés.

1.5. L'épanouissement de tous les êtres humains

Au-delà de la satisfaction des besoins essentiels, la notion d'épanouissement suppose de favoriser la démocratie participative et contributive, l'éducation, ainsi que de donner à tous les êtres humains un accès à la culture et aux loisirs. En étant au plus près des habitants, les collectivités ont un rôle particulièrement important à jouer dans la poursuite de cette finalité.

Mont de Marsan Agglomération s'intègre plus particulièrement dans cette démarche grâce au travail de deux de ses établissements : le Centre intercommunal d'Action Sociale de l'Agglomération du Marsan (CIAS) et la Plateforme sociale du Marsan.

Le CIAS, dans le cadre de ses différentes missions médico-sociales, dispense des prestations permettant le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées : aide et accompagnement, soins, livraison de repas...

D'autre part, le regroupement des associations caritatives au sein de la Plateforme Sociale (Banque Alimentaire, Restos du Cœur, Secours Populaire, Panier Montois,...) permet de donner une réponse cohérente et adaptée en termes de solidarité, de cohésion sociale, de lutte contre la pauvreté et les exclusions. En 2016, plusieurs équipements ont été mis en place : douches en accès libre, laverie. Des kits d'hygiène sont également délivrés. Ces actions ont un impact très important pour les personnes sans domicile. En effet cela leur permet de rester propres et donc de conserver, voir de restaurer une image digne d'eux même pour pouvoir se présenter sans difficulté aux autres.
D'autre part, depuis le début de l'année, une action est menée avec une diététicienne auprès des bénéficiaires, démarche liée à un appel à projet de l'Agence Régionale de la Santé. Cette action permet d'échanger sur les possibilités d'utilisation des produits en fin de vie et d'aborder les questions d'équilibre alimentaire.

La notion d'épanouissement est également largement prise en compte dans le Projet Educatif Territorial Communautaire dont les orientations s'articulent autour de trois objectifs éducatifs stratégiques :

-Favoriser l'épanouissement, le bien-être
-Contribuer à former des citoyens responsables et autonomes
-Promouvoir l'égalité des chances

Pour s'intégrer dans ces objectifs, des parcours éducatifs sont proposés dans le cadre des temps d'activité périscolaires et des centres de loisirs :

-Je m'éveille aux arts, au travail manuel, aux nouvelles technologies et au multimédia
-Je suis bien dans mon corps (sport, sécurité, santé, prévention)
-Je suis responsable (citoyen)
-J'explore, je découvre de nouveaux environnements
-Je me détends, j'apprends autrement

Les effets attendus concernent notamment la prise en compte des rythmes de vie de l'enfant est donc son épanouissement ou encore l'accompagnement pour l'accueil des enfants en situation de handicap.

L'épanouissement des administrés passe également par l'accès de chacun à une production culturelle de qualité. A titre d'exemple, une convention a été passée cette année entre Mont de Marsan Agglomération, l'Office de Tourisme du Marsan et l'Association « Culture du cœur » pour proposer une offre culturelle, patrimoniale, sportive ou de loisirs auprès de personnes éloignées pour des raisons sociales, économiques ou de handicap. L'objectif de ce partenariat est de donner l'occasion à ce public de développer sa sensibilité à la culture locale et au patrimoine, sa créativité, son imagination, sa curiosité, son goût de l'échange, son esprit critique et son sens de la vie en société.

L'Office de Tourisme a ainsi réservé des places pour certaines visites guidées et Mont de Marsan Agglomération a prévu des places pour des manifestations culturelles, des visites de la Médiathèque et des sites du Parc Naturel Urbain du Marsan.

Comme chaque année, un regard peut également être porté sur la Médiathèque du Marsan qui a ouvert ses portes au public en 2012.
Si les chiffres de fréquentation de 2016 ne peuvent être affichés en cours d'année, peuvent être citées des exemples d'initiatives menées en matière d'animation auprès des visiteurs, comme la réalisation pour et avec le public, dans le cadre du programme d'animations, d'une "grainothèque". En collaboration avec Les jardins de Nonères, la médiathèque a organisé un échange de graines entre particuliers avec un temps dédié au jardinage à l'attention des enfants. Le public pouvait également bénéficier de conseils de jardinage auprès d'un jardinier de chez Nonères.

D'autres initiatives doivent être citées concernant l'évolution de l'offre culturelle :

-le regroupement des trois théâtres en une seule entité culturelle, le Théâtre de Gascogne,
-la saison culturelle, renouvelée comme chaque et dont l'offre a continué de s'étoffer (64 représentations en 2016-2017 pour 43 en 2015-2016),
-le festival « Marsan sur Scène », programmation estivale de plusieurs manifestations organisées tout le long du mois d'août permettant d'associer les communes rurales, et qui a rassemblé 8 000 personnes cette année
-la dixième édition de l'événement Mont de Marsan Sculptures en octobre, l'objectif étant de rendre l'art accessible à chacun d'entre nous en mettant des oeuvres d'art en contact direct avec le public, dans des lieux publics et chez les commerçants du centre-ville.

En complément de l'accès à la culture, l'Agglomération souhaite poursuivre le développement des activités de loisirs pour l'ensemble de la population. Un exemple cité dans le rapport précédent, la base de loisirs de Menasse, dont la fréquentation a légèrement diminué cette année, passant d'environ 57 401 visiteurs contre 68 100 en 2015 sur toute la saison, avec néanmoins des pics d'affluence importants les jours de grosses chaleurs.

En parallèle, elle a continué à accueillir les centres de loisirs de l'agglomération et hors agglomération. 1395 enfants au total sont ainsi venus se rafraîchir durant la saison.
Les aménagements de mise en accessibilité réalisés sur 2014 et 2015 (ayant entraîné l'obtention du label Handiplage de niveau 3) ont permis un déplacement plus aisé et ont incité les personnes handicapées à venir sur le site : 62 personnes à mobilité réduite ont ainsi profiter de cette nouvelle offre proposée par la collectivité.

Le site étant de plus en plus opérationnel en matière d'aménagement, l'offre d'activités proposées a donc pu donc s'étoffer : accrobranche, parcours d'orientation (dont la fréquentation est en constante augmentation depuis 2013), cours de zumba et de pilates.

En matière de déplacement, la poursuite des actions visant à améliorer la circulation des transports en commun (mise en service d'un dispositif de priorité bus aux carrefours, généralisation des arrêts sur voirie, aménagement des points d'arrêts, prise en compte prioritaire des bus dans les nouveaux aménagements, création d'un pôle de correspondance), la poursuite des travaux d'accessibilité, la mise en service de nouveaux bus, contribuent à améliorer la qualité du service rendu ainsi que les conditions de transport.

Mont de Marsan Agglomération poursuit en parallèle ses actions enclenchées depuis 2011 en direction des acteurs économiques du territoire, en organisant ponctuellement des rencontres (réunions publiques, ateliers de réflexions). L'ouverture de la pépinière d'entreprises la Fabrik depuis 14 janvier 2014, qui vise à accompagner les jeunes entreprises innovantes dans les secteurs du design et du numérique open source, participe à ce mouvement en facilitant les échanges entre les entreprises hébergées et mutualisant des services.
En 2016, année de déménagement dans des bâtiments provisoires, la formule des « rendez-vous 12/14 » , basés sur l'échange de conseils, le partage d'expériences et la convivialité, n'a pu être proposée aux entreprises hébergées qu'à 4 reprises. Ces rendez-vous sont l'occasion de se présenter entre elles ou de présenter l'un de leur projet en développement, tel un galop d'essai préliminaire à des rendez-vous avec prospects, clients et partenaires.

Enfin, plusieurs actions de relations publiques en direction des acteurs économiques du territoire et hors territoire ont également été organisées, à l'occasion du salon « faites de la création d'entreprises » en avril 2016, organisé par la CCI des Landes, d'événementiels sportifs, ou plus largement, par l'intermédiaire de la presse régionale, nationale, le magazine de l'Agglomération.

II. Le Développement Durable : quelle place dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de nos politiques ?

2.1. L'organisation du pilotage

L'objectif d'une organisation concertée est que sur un même territoire puissent intervenir des acteurs aux compétences et aux intérêts variés, représentant des institutions et des échelons territoriaux divers.

Pour la majorité des projets, les étapes clés sont présentées en commission thématique et en bureau, puis votées lors d'un Conseil Communautaire, dont la composition a été modifiée dans le cadre du nouvel accord local. Depuis le début de l'année, 110 délibérations ont été votées à l'occasion des 4 Conseils Communautaires, dont deux restent à organiser d'ici fin 2016.
Les dispositifs de pilotage et de réflexion sont clairement définis. Les conditions matérielles d'accueil et de débat sont fonction du nombre de participants, et de leur volonté de s'impliquer.

L'organisation et le pilotage de nos actions passent par un processus progressif intégrant l'ensemble des acteurs publics et privés concernés par ces projets.

D'autre part, des comités de pilotage sont constitués pour chaque projet et étude en cours. Les acteurs et partenaires socio-économiques et institutionnels y sont régulièrement associés, pour avis consultatifs.

Descriptif des instances politiques de Mont de Marsan Agglomération

INSTANCES DE DECISION	EFFECTIFS	NOMBRE DE FEMMES	NOMBRE D'HOMMES
Conseil Communautaire	56	24	32
Bureau Communautaire	23	5	18
Commission Cohésion Sociale	42	27	15
Commission Rayonnement communautaire	42	29	13
Commission Développement	41	11	30
Commission Environnement et Développement Durable	42	11	31
Commission Finances	24	6	18
Commission Voirie	24	4	20
Commission Education	26	18	8

L'organisation du pilotage est spécifique à chaque service. Par exemple, pour le suivi des clauses sociales, une « plate-forme collaborative insertion » a été mise en place et se réunit tous les 2 mois. Elle est composée des acteurs de l'emploi, des structures d'insertion par l'Activité Économique, de la chargée de mission politique de la ville à la DDCSPP, du directeur Politique de la ville et rénovation urbaine, de l'élu référent et animée par le chargé de mission clauses sociales du Mont de Marsan Agglomération.
Cette plate-forme permet de mettre en commun les informations sur les marchés en cours et à venir, d'échanger sur les candidats et la construction de leurs parcours professionnels, de coordonner les actions d'insertion sur le territoire.

2.2. La participation des acteurs et de la population

Son intérêt principal réside sur le fait qu'un projet conçu collectivement sera plus facilement accepté par l'ensemble des participants. La prise en compte de tous les acteurs implique une organisation précise car doivent être définis les modes de participation, le rythme, la transparence des informations, les lieux, les outils… afin de recevoir dans les meilleures conditions l'ensemble des avis et de les prendre en compte.

La participation de la population via les différentes enquêtes publiques ou les enquêtes, la gouvernance avec

les acteurs, notamment institutionnels, est ancrée dans nos projets. Ils sont associés à toutes les études d'aménagement, qu'ils soient financeurs ou parties prenantes dans les résultats de l'étude, à l'occasion de comités techniques et/ou de pilotage.

L'implication des acteurs et de la population est généralement observable à l'échelle de tous les territoires. Mont de Marsan Agglomération a donc tenté de poursuivre cette concertation en 2016 grâce à la mise en place d'événements ou d'outils :

-organisation de réunions et commissions (accessibilité, etc...) réunissant les associations afin de recueillir les avis et propositions des représentants des usagers ainsi que de travailler à la préparation de projet de manière concertée dans le cadre d'une démarche de démocratie participative.

-à l'occasion des futurs aménagements, l'Agglomération et la ville de Mont-de-Marsan ont souhaité associer les riverains en s'appuyant notamment sur les Conseils de quartier (à titre d'illustration, la participation des habitants du quartier Saint-Médard pour la création d'un verger partagé sur le Square des Forsythias, projet lancé en 2015 et mis en place cette année). Dans le même esprit, le nouveau contrat de ville prévoit que les conseils citoyens participent à l'élaboration des différentes actions qui seront mises en œuvre sur leurs quartiers. Rassemblant les représentants des habitants et des structures associatives, ils permettent d'échanger sur les différentes actions à mener pour une gestion urbaine de proximité adaptée aux besoins des habitants.

-la commission cycle, mise en place en 2013 pour discuter des aménagements à l'étude et des projets réalisés avec l'association Place au Vélo a continué de se réunir.

-le partenariat noué avec l'Association des Paralysés de France permet d'évaluer chaque projet d'aménagement au regard de l'intégration des handicaps, et d'améliorer les projets en amont de façon à intégrer tous les usagers dans la définition de nos projets.

-le renforcement des réunions de concertation de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées et la mise en place d'un bureau « accessibilité » regroupant les associations. Ces dernières sont ainsi consultées régulièrement sur les travaux de l'Agglomération, émettent des avis, et peuvent formuler des propositions pour améliorer l'accessibilité des services. A noter qu'en 2015, cette commission a réalisé un important travail de concertation dans le cadre de la mise en place des agendas d'accessibilité programmés pour les bâtiments et le réseau de transport.

-une permanence est assurée une journée par semaine dans les locaux des adultes relais sur chacun des quartiers du Peyrouat et de la Moustey. Un agent reçoit les personnes en entretien individuel pour les informer en recherche d'emploi sur des futurs chantiers dans le cadre des clauses d'insertion, écouter leurs demandes et problématiques, les orienter vers les acteurs de l'insertion, les services compétents, les associations, les services de santé, qui peuvent les aider à lever des freins.

-un stand a été installé pour la quatrième année consécutive dans l'espace conseil du Salon de l'Habitat de Mont-de-Marsan en octobre 2016 afin de faire la promotion des opérations d'amélioration de l'habitat privé (OPAH-RU et PIG) et d'établir de nouveaux contacts avec des propriétaires porteurs de projets.

-des permanences ont eu lieu les mardis et mercredis à la « Maison des projets », l'occasion pour SOLIHA d'apporter un conseil gratuit et personnalisé aux propriétaires. Sur l'année 2016, 340 personnes ont été reçues en permanence.

-pour les nouveaux projets d'aménagement de l'espace public et des politiques d'aménagement de l'espace. Ainsi, l'aménagement de l'avenue Sadit Carnot a fait l'objet d'une réunion publique avec les riverains et commerçants, de façon à échanger sur le devenir de cette avenue.

-la participation de la population aux opérations portées par la collectivité peut également être beaucoup

plus concrète, comme la démarche « 0 phyto » évoquée dans la première partie et mise en place cette année. En collaboration avec la ville de Mont-de-Marsan, les riverains sont impliqués pour participer au désherbage des trottoirs, l'expérience est lancée dès cet automne sur les quartiers Barbe d'Or et Belle Chaumière.

Le SCOT a été approuvé par le Conseil Communautaire le 19 juin 2014, et rendu opposable aux tiers le 29 septembre 2014, au terme des mesures de publicité. Son application donnera lieu à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) dont les travaux, décidés en Conseil Communautaire le 1er décembre 2015, feront l'objet d'un processus de concertation visant à recueillir le plus largement possible l'avis de toutes les personnes intéressées. Fort de l'expérience issue de l'élaboration du SCOT, un dispositif de concertation similaire sera mis en place tout le long de l'élaboration de ce PLUI.

Enfin, la méthode appliquée pour la réalisation et la formalisation du PEdT communautaire met l'accent sur la participation et la concertation des différents acteurs du système éducatif : l'EPCI, l'Education Nationale, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et Protection des Populations des Landes, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, le Conseil Départemental des Landes, les représentants des parents d'élèves, les associations... La finalité est de dégager des objectifs et des actions partagés qui seront déclinés sur tout le territoire. Le PEdT formalise ainsi une démarche éducative partagée, en constante évolution. Des groupes de travail par secteur ont été mis en place avec les élu(e)s chargé(e)s des affaires scolaires des communes membres, les directeurs(trices) scolaires, périscolaires et extrascolaires et également avec la présence des inspecteurs d'académie, des services de l'Education Nationale et des services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et Protection des Populations.

2.3. La transversalité/ globalité des actions, politiques publiques et programmes

Un diagnostic transversal permet de mettre en perspective les relations entre les thèmes, les espaces, les activités et les acteurs. Il valorise également les contributions des actions locales, déclinaisons territoriales des grands objectifs impulsés au niveau national ou international.

Des changements ont continué de s'opérer cette année dans le cadre des démarches de transfert de compétences et de mutualisation. Toutefois, le souhait de la collectivité est de maintenir la transversalité au sein des multiples projets qu'elle mène. La prise en compte de l'ensemble des dimensions économique, sociale, environnementale et de développement durable ainsi que les interactions entre ces différentes dimensions impliquent de décloisonner les approches et de développer le travail en mode de projet pour favoriser la transversalité.

L'organisation de nombreux aménagements, études, réalisations... a nécessité depuis quelques années la mise en place d'une organisation permettant la définition d'un chef de projet allant chercher les ressources auprès des différents services.

A titre d'exemple, la démarche participative adoptée lors de l'élaboration du SCOT a engendré l'émergence d'une transversalité à travers les services du Pôle Technique. Cette transversalité se décline aujourd'hui pour l'ensemble des actions, qu'il s'agisse des projets d'infrastructures ou des politiques d'environnement, d'habitat et de déplacement. Elle s'applique également pour les services du Pôle Développement, sur les questions relatives au développement économique, sur politique de la ville ou encore sur le tourisme, dont on peut citer les initiatives suivantes :

-Compétence "Transport": inscription des réseaux de transport dans le cadre d'un projet global de développement du territoire : densification de l'habitat autour des nervures du réseau, renforcement de la fréquence sur les secteurs à forte densité, nouvelles liaisons des zones d'activités vers les zones d'habitat et le centre-ville, desserte améliorée des zones commerciales, ouverture des axes principaux du transport urbain vers les sites de développement à venir, préparation d'aménagement des infrastructures sur ces axes pour favoriser le transport en commun...

-Compétence "Politique de la ville": les actions Emploi/Insertion exercées au titre de cette compétence peuvent être étroitement liées à l'amélioration du cadre de vie, de l'habitat et au développement économique. La clause d'insertion sociale, quant à elle, est un dispositif permettant à toute personne en difficulté d'avoir une première expérience en situation réelle de travail. Étroitement liée au monde de

l'entreprise, sa mise en œuvre requiert une transversalité avec les services techniques pour les marchés de travaux par exemple, mais aussi avec les différents services pouvant intégrer ces clauses (exemple de la médiathèque) et enfin, le service des marchés publics, étape incontournable dans cette ingénierie. L'intervention de la collectivité trouve des points de transversalité avec les pactes territoriaux d'insertion menés par la politique de formation du Conseil Régional d'Aquitaine et la politique d'insertion suivie par le Conseil Départemental des Landes.

2.4. Un dispositif d'évaluation et une évaluation partagée des actions, politiques publiques et programmes

Ce principe interpelle les élus, techniciens et parties prenantes du projet territorial et implique la confrontation de diverses visions des enjeux territoriaux de développement durable. Nécessairement transversal, il se présente sous différentes formes afin d'analyser l'adéquation des enjeux, des objectifs et des actions retenues.

L'évaluation des projets est réalisée par les collaborateurs de Mont de Marsan Agglomération, sous la responsabilité de chaque direction. Il n'existe pas de dispositif d'évaluation type qui pourrait être appliqué à toutes les actions communautaires, l'évaluation de ces dernières est faite au cas par cas (tableaux de bord, indicateurs d'activité et de suivi,...). Suite à ce constat, peuvent être mentionnés les exemples suivants :

-Transport : évaluation du service grâce à l'analyse du rapport annuel du délégataire, et analyse de tous les faits inhérents au fonctionnement des transports en commun : préparation de tableaux de bords de suivi, de réunions de bilan, d'études des doléances et des observations formulées par les usagers,...

-Habitat : observatoire de l'habitat et évaluation finale du Programme Local de l'Habitat 2010-2015 réalisée en collaboration avec l'ADACL. Ce document sert de base à l'élaboration du 2ème PLH du Marsan, dont la démarche a été engagée début 2015 et qui aboutira courant 2016.

-Aménagement : le SCOT fait l'objet d'une évaluation tous les six ans, qui permet de rendre compte de son efficacité et de sa capacité ou non à atteindre les objectifs qu'il s'est assigné. Cette évaluation s'applique également au Document d'Aménagement Commercial.

-Environnement - Développement Durable : chaque action du Plan Climat a fait l'objet d'une fiche action qui intègre au moins un indicateur de suivi et des objectifs chiffrés de diminution des gaz à effet de serre. En fonction des actions réalisées, des indicateurs plus précis peuvent être définis (comme pour la démarche de fauchage raisonné qui a fait l'objet d'un suivi concernant la consommation de carburant nécessaire pour cet entretien). Le suivi de la fréquentation des sites du Parc Naturel Urbain du Marsan, autre projet majeur de la compétence « Environnement » permet d'évaluer l'intérêt de ces investissements.

-Politique de la ville : chaque action est assortie d'un objectif de départ et d'un suivi régulier de la démarche. A titre d'exemple, un chantier formation doit prendre en compte environ une dizaine de stagiaires et doit tendre vers 40% de publics issus des quartiers, 50% de bénéficiaires du RSA. A l'issue du chantier, 60% doivent valider leurs titres professionnels ou accéder à un emploi ou à une formation qualifiante. Des comités techniques et de pilotage permettent de suivre l'avancée du projet qui dure en moyenne de 4 à 6 mois. Dans le cadre du nouveau contrat de ville, chaque action sera pilotée à l'échelle de l'Agglomération mais également évaluée.

Parmi les autres indicateurs qui peuvent être cités, la mise en place d'un système d'information géographique (SIG), qui permet entre autres d'obtenir des représentations cartographiques d'informations liées au cadastre, à l'urbanisme, au développement économique, au patrimoine, aux réseaux, aux travaux de voirie... Les collectivités territoriales, qui doivent faire face à des problématiques d'aménagement du territoire de plus en plus complexes, ont besoin d'outils leur permettant de prendre les meilleures décisions. Le SIG favorise un travail en synergie des services et des partenaires de la collectivité, tout en offrant aux élus et aux administrés une représentation cartographique des actions menées sur le territoire.

En complément, la participation des habitants et des partenaires à l'évaluation des projets va lui apporter une dimension complémentaire, une analyse qualitative, en vérifiant ou en confirmant la pertinence des politiques menées au regard des enjeux locaux et des attentes de la population.

2.5. L'inscription des actions, politiques publiques et programmes dans une dynamique d'amélioration continue

Cet objectif passe par dans un premier temps par le partage du diagnostic. Sur la base de ce diagnostic, la collectivité identifie les défis à relever, les atouts à valoriser puis définit les axes à investir pour y parvenir.

Les collaborateurs et les élus de la collectivité se sont engagés dans une démarche d'amélioration continue qui se manifeste :

-par la réalisation d'études environnementales en amont des projets et par des suivis une fois certains projets réalisés, permettant ainsi de faire évoluer les décisions
par des actions communautaires de développement durable spécifiques, telle que la mise en œuvre du Plan Climat,
-par la mise en place de projets structurants, dont la mise en œuvre a été réfléchie sur plusieurs années (Parc Naturel Urbain du Marsan, Plan Global de Déplacements, Schéma de Mutualisation...)
-par des bilans d'étape réguliers, afin de s'assurer que les objectifs initiaux soient atteints à la fin de chaque projet. Peuvent être cités à titre d'exemple les bilans trimestriels du Marsan et de la mairie de Mont-de-Marsan, ou les bilans annuels avec les partenaires de l'OPAH-RU et du PIG, qui sont organisés pour comparer les résultats par rapport aux objectifs fixés dans les conventions. Un suivi de ce dernier dossier est également présenté lors des réunions de la commission Habitat, notamment pour rappeler l'importance de la communication dans ces opérations auprès des propriétaires.

Cette année, l'agglomération a poursuivi son travail d'assistance et de conseil auprès des communes, afin de faciliter la mise en compatibilité de leurs projets avec les orientations stratégiques du Schéma de Cohérence Territoriale.

Mont de Marsan Agglomération souhaite s'inscrire dans une dynamique d'amélioration permanente et pouvoir affirmer son engagement pour la prise en compte des différentes composantes du développement durable dans les projets qui sont menés. Pour ce faire, les avancées et les retards doivent pouvoir être appréhendés et mesurés plus précisément afin de faire évoluer l'action intercommunale et le fonctionnement interne de la collectivité.
La production de ce rapport sur la situation en matière de développement durable doit notamment permettre de répondre à ces objectifs.

PARTIE 2 : LE FONCTIONNEMENT INTERNE DU MONT DE MARSAN AGGLOMÉRATION : QUELLE PLACE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

I. Fonctionnement interne et développement durable : quelles actions mises en place ?

1.1. L'évolution des valeurs et des comportements individuels et collectifs dans la gestion des ressources humaines et le développement de l'emploi

Les démarches de transfert de compétences et de mutualisation ont transformé la structure de Mont de Marsan Agglomération. Les effectifs de l'agglomération sont, au 01/09/2016 de 567 agents. Une partie d'entre eux, dans le cadre de services communs ou via des conventions, intervient également pour le compte de 3 autres entités que sont le CIAS, la ville et le CCAS de Mont de Marsan, dont les effectifs ont également évolué en 2015.

-Mont de Marsan Agglomération

Libellé famille statutaire	Nbre agents
Apprenti	2
C.A.	13
C.A.E.	14
Contractuel	114
Stagiaire	30
Titulaire	394
Somme :	**567**

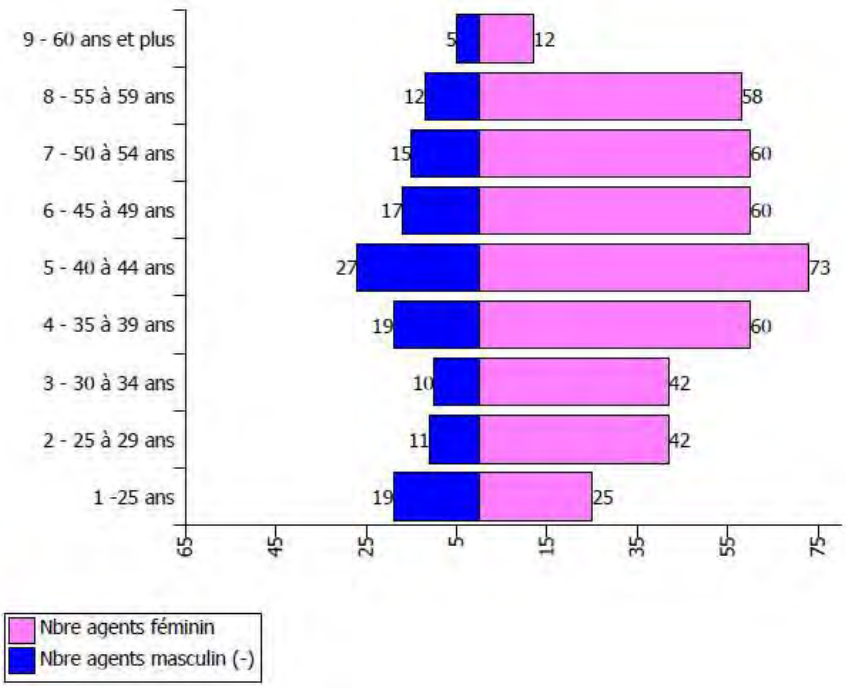

-Ville de Mont-de-Marsan

Libellé famille statutaire	Nbre agents
Apprenti	1
C.A.	5
C.A.E.	3
Contractuel	8
Stagiaire	2
Titulaire	349
Somme :	**368**

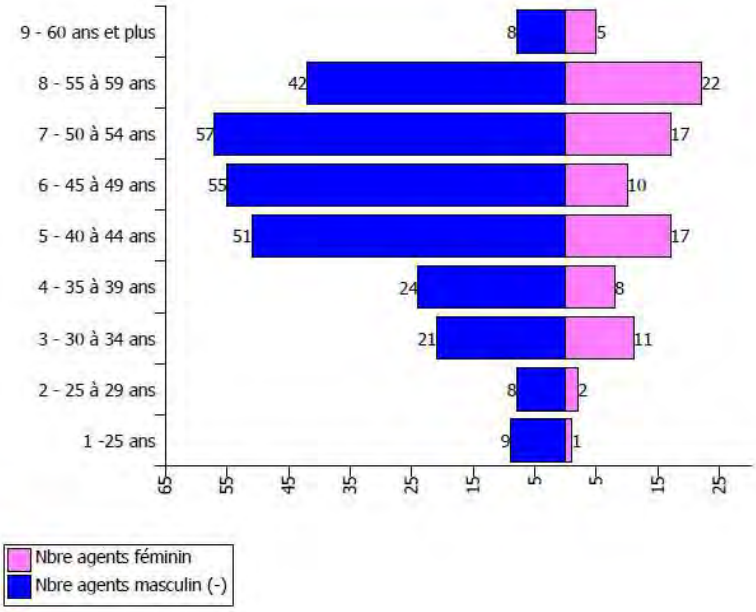

-Centre communal d'action sociale

Libellé famille statutaire	Nbre agents
C.A.	5
C.A.E.	3
Contractuel	49
Stagiaire	8
Titulaire	95
Somme :	**160**

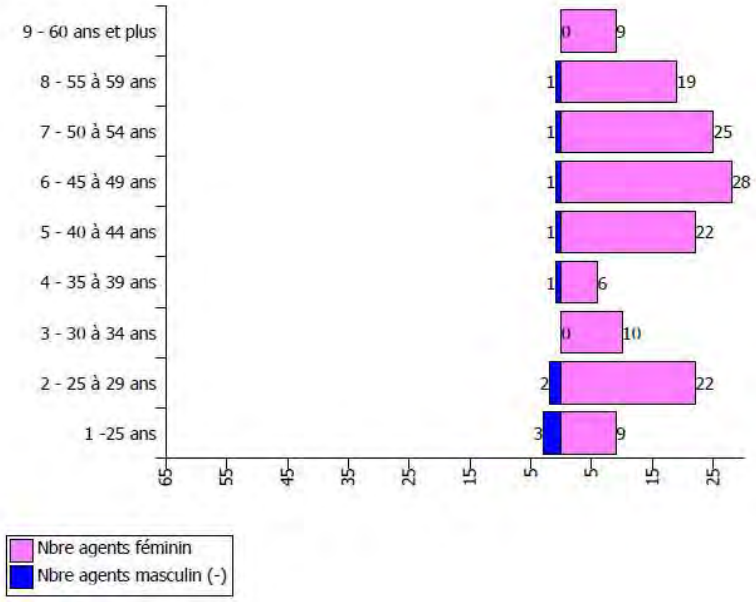

-Centre Intercommunal d'Action Sociale

Libellé famille statutaire	Nbre agents
C.A.	3
C.A.E.	2
Contractuel	113
Stagiaire	7
Titulaire	229
Somme :	**354**

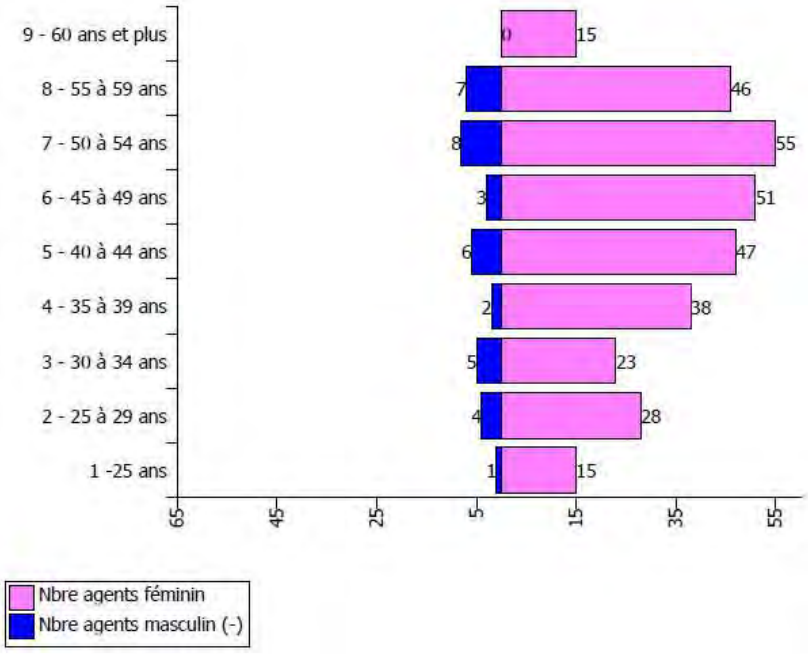

Cette année, la collectivité a également souhaité poursuivre sa volonté d'accès à la formation de ses agents avec un nombre de jours dédiés en net augmentation par rapport à 2015.

NOMBRE DE JOURS DE FORMATION	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Mont de Marsan Agglomération	109 jours	385 jours	312 jours	445 jours	757 jours	1289 jours
CIAS du Marsan	504 jours	563 jours	829 jours	905 jours	724 jours	1030 jours

Un réseau de formateurs en interne a vu le jour en 2015. Il exerce ses missions sur le thème de la prévention des risques professionnels. Un message commun concernant le développement durable est rappelé lors des sessions de formations par chaque formateur (les risques chimiques, les risques phytosanitaires, les consommations d'énergie, le risque incendie, etc).
Ce réseau de formateurs a été développé pour éviter des déplacements importants des agents sur toute la région, ce qui rejoint également la finalité de lutte contre le changement climatique en limitant les émissions de gaz à effet de serre qui pourraient être générés. Il concerne les formations suivantes :
-sauveteur secouriste du travail,
-prévention des risques liés aux activités physiques,
-sécurité incendie,
-gestion de soi.

Une particularité concernant la sécurité incendie, la collectivité a souhaité faire suivre aux agents une formation interne spécifique en concomitance avec des exercices incendies déclenchés de manière aléatoire au sein des services. La formation, lancée en janvier 2016, se déroule sur une demi-journée et a d'ores et déjà permis de former 350 agents dont 104 au sein du pôle éducation.

Parallèlement à cela, le projet de développer une salle de formation commune est en cours. Cette salle serait identifiée comme un lieu unique de formation par nos collectivités.
L'objectif serait de développer le covoiturage entre les agents pour venir jusqu'à cette salle (pour s'y rendre, pour se déplacer lors des repas du midi notamment) et d'éviter le transport du matériel en le stockant sur place.

Autre action concernant la politique de prévention et la gestion des agents de la collectivité, un groupe de travail concernant la responsabilité des encadrants en santé et sécurité au travail s'est déroulé d'octobre 2015 à janvier 2016. L'objectif était de mettre en place une politique de prévention dans le cadre des fonctions de l'encadrant. Cette politique attache une attention particulière aux conditions de travail, de santé et de sécurité des agents. Ce projet est en train d'être présenté aux différents comités techniques des quatre entités (ville de Mont-de-Marsan, Mont de Marsan Agglomération, CCAS et CIAS), à titre d'information. Il a permis la création d'un livret, composé d'une lettre de prévention signée de la Présidente de Mont de Marsan Agglomération, de la liste des différents assistants de prévention, des sauveteurs-secouristes du travail, des différents acteurs de la prévention des risques liés à l'activité physique, des agents qui ont obtenu une habilitation électrique et un certificat d'aptitude à la Conduite en sécurité. Y est joint également le règlement intérieur, les procédures à suivre en cas d'accident de service et une attestation de suivi de la formation d'accueil. Ce livret permet de concentrer tous les acteurs de la prévention et les moyens donnés par la collectivité pour améliorer les conditions de travail, santé et de sécurité des agents.

Le CIAS du Marsan, conscient des difficultés physiques rencontrées par les agents qui interviennent à Domicile (SAAD et portage de repas), avait mis en place dès 2013 des ateliers d'éducation posturale et de renforcement musculaire et poursuivis depuis. En effet, les agents du Pôle Domicile ont une charge de travail physique bien supérieure à la normale :

-Transports véhiculés, monter/descendre de voiture 10 à 15 fois par jour (80 fois par jour pour les agents du portage de repas) ;
-Manutention de personnes physiques : l'augmentation de la dépendance augmente la manutention des personnes : transferts lit-fauteuil, levers, couchers, aide à la mobilité, changes...
-Manutention des objets : courses, déplacements de certains mobiliers, clayettes des repas...
-Gestes répétitifs : passage de l'aspirateur, du balai, livraison de 80 plateaux repas par jour ;

-Stress.

Ces ateliers sont accessibles, ludiques, autant bénéfiques tant sur le plan de la santé, de l'entretien physique (Trouble Musculo Squelettique) que sur le plan psychique car vecteur de lien social pour ces professionnels évoluant souvent seuls au quotidien, auprès de populations qui pour la moitié d'entre elles ne disposent plus d'une autonomie totale dans la réalisation des actes de la vie quotidienne.
Cette action pour les agents génère une meilleure dynamique musculaire et favorise le perfectionnement des postures adaptées aux situations difficiles. Cette rencontre renforce l'esprit d'équipe et rompt avec l'isolement professionnel constaté chez les agents œuvrant au domicile de personnes âgées.

Le Service Prévention Communautaire continue en 2016 à intégrer la dimension de développement durable à toute action inhérente à la santé, sécurité et aux conditions de travail.
Chaque action proposée par ce service prend en considération la question du développement durable. Quand un risque est identifié, le plan d'actions préconise une mesure à mettre en place de façon à sensibiliser les agents sur ce domaine si possible.

Un exemple d'actions concernant les produits d'entretien utilisés dans les établissements scolaires. En 2015 la réflexion concernant ce futur marché (mis en place depuis janvier 2016) a évolué suivant plusieurs enjeux environnementaux : réduire l'impact environnemental et sanitaire tout en gardant une efficacité des produits, diminuer les quantités de produits utilisés et les consommations d'eau, réduire les emballages et les déchets, réduire l'utilisation de composants nocifs pour la santé et l'environnement...
Pour ce faire, chaque école montoise a été dotée de centrale de dilution. Le déploiement de ces dispositifs est en projet pour toutes les écoles communautaires. Ces dernières permettent le mélange du produit avec de l'eau et évite le gaspillage. De plus le produit de nettoyage se dilue avec de l'eau froide.
Le magasin général se charge de conditionner les produits en spray directement par le biais d'une centrale de dilution se trouvant au magasin. Les bidons en spray sont donc reconditionnés à chaque fois, il y a moins de déchets. Enfin une formation a été dispensée à chaque agent afin d'améliorer le rendement des produits et leur utilisation. L'intérêt de cette action, qui permet également de préserver la santé des agents, pourra être mesuré en 2017.

Toujours au sein des écoles, en 2016, chaque bâtiment a remis en place le Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS). La collectivité a donc eu à charge de fournir le matériel (eau, pile, corne de brume, radio....). La démarche a consisté à mettre en place des cornes de brume à action manuelle (évitant l'achat de recharge de gaz) ainsi que des lampes torches dynamo (évitant l'achat de piles).

Comme chaque année, les trousses de secours ainsi que le matériel médical périmé se trouvant dans les armoires de l'ensemble des bâtiments communautaires ont été vérifiées et renouvelés. Le Service Prévention se charge également de la récupération des produits et trousses afin de les faire recycler en pharmacie.

Le marché des Equipements de Protection Individuel (EPI) ainsi que le marché de l'Habillement s'est fait en groupement de commande avec le Centre de Gestion 40. Ce dernier a également évolué pour intégrer plusieurs critères environnementaux : essayage des nouvelles tenues par les agents afin d'éviter les retours, système de dotation à l'échange (recyclage du produit usé ou détérioré par le fournisseur), ou encore inscription d'un logo unique, sans le nom du service, permettant ainsi à l'agent en cas de transfert ou de changement de service de ne pas renouveler tout son stock de vêtements.

1.2. L'intégration des engagements de développement durable de la collectivité à travers la commande publique

Mont de Marsan Agglomération cherche à être un moteur de l'emploi via sa commande publique. En effet, la collectivité a décidé de mettre en œuvre et développer des clauses sociales dans ses marchés publics, d'insertion et de qualification, ce qui permet aux publics les plus en difficulté de connaître une véritable expérience professionnelle et d'être inscrits dans une démarche de parcours qualifiants.

Dans ce domaine, la collectivité poursuit son action visant à intégrer dans les marchés qui le permettent des clauses obligatoires en matière d'insertion par l'activité économique. Le service des marchés publics travaille sur les opérations susceptibles de prendre en compte ce facteur. La mise en œuvre des clauses sociales

requiert une transversalité impérative avec les services techniques pour les marchés de travaux par exemple, mais aussi avec les différents services pouvant intégrer ces clauses. Pour rendre le dispositif encore plus efficace, l'agent en charge de la clause d'insertion est rattaché à la direction de la commande publique.
La plupart des marchés de travaux de voirie passés depuis le 1er janvier 2016 prévoit une clause visant à réserver un volume d'heures d'insertion à des publics en difficulté, ce qui devrait générer un nombre total d'environ 1451 heures d'insertion.
Les opérations concernées sont les suivantes :

-aménagement de la place Saint-Roch et de ses rues adjacentes à Mont-de-Marsan ;
-aménagement de la rue du Roussillon à Saint-Pierre-du-Mont ;
-aménagement de la rue Sarraute à Mont-de-Marsan ;
-aménagement du bourg de Geloux.

En 2016,les marchés de travaux ayant un montant supérieur à 50 000 euros ont été étudiés afin de définir les possibilités de clauses. Cela a permis de programmer des heures de clauses d'insertion sur les opérations suivantes :

-5 opérations de travaux par Mont de Marsan Agglomération ;
-4 opérations de XL Habitat 40 ;
-1 opération de la Régie des Eaux de la ville de Mont-de-Marsan ;
-1 opération de la ville de Mont-de-Marsan ;
-1 opération par convention avec l'ESID de Bordeaux pour les chantiers de la BA 118 ;
-1 opération par convention avec la ville de Saint-Pierre-du-Mont pour le chantier du COSEC.

Par ailleurs, un marché groupé (Communauté d'Agglomération, ville de Mont-de-Marsan et CCAS) portant sur des prestations de nettoyage de locaux a été conclu à compter du 1er janvier 2016 ; certains lots font l'objet d'une clause d'insertion prévoyant un nombre minimum de 633 heures d'insertion, objectif d'ores et déjà très largement atteint. Cette expérience a d'ailleurs été reprise dans le guide méthodologique de la commande publique du Réseau Régional Auvergne Rhône Alpes de l'Eco-responsabilité et du Développement Durable, la démarche a donc été reconnue au-delà du réseau aquitain.

Enfin, Mont de Marsan Agglomération, par le biais de l'agent en charge de la clause sociale, offre ses services à différents partenaires, pour les accompagner dans la mise en œuvre et le suivi de ladite clause dans leurs marchés respectifs (communes membres, bailleurs sociaux, base aérienne 118...).
Ainsi, en 2016, le nombre d'heures de clause programmées, pour l'ensemble de la commande publique, quelque soit le donneur d'ordre est de 22 162 heures, avec 14 opérations suivies et 5 maîtres d'ouvrage mettant en place de façon régulière, des clauses d'insertion dans leurs marchés.

Sur le plan qualitatif et parmi les personnes qui ont été ou sont salariées dans le cadres des clauses d'insertion :

-un bon nombre travaille en intérim d'insertion depuis plus de 6 mois sans interruption ;
-la plupart a bénéficié d'un accompagnement partagé entre les acteurs de l'insertion permettant de trouver des solutions pour lever des freins à l'emploi (permis de conduire...) ;
-quelques-uns ont signé un contrat de professionnalisation par l'intermédiaire du GEIQ BTP combinant expérience de terrain et formation qualifiante pour une durée de 24 mois ;
-d'autres ont retrouvé un emploi durable ou ont signé un CDD avec des entreprises en dehors des marchés publics ;
-quelques-uns cumulent les emplois saisonniers dans le domaine de l'agro-alimentaire ;
-certains candidats ont été recrutés en CDI par l'entreprise utilisatrice à la suite d'un contrat de professionnalisation.

A signaler également, le marché de couverture des livres, CD/DVD de la Médiathèque du Marsan a été réservé à des structures adaptées afin de permettre aux personnes en situation de handicap de bénéficier d'une mise à l'emploi.

1.3. La gestion durable du patrimoine de la collectivité

Le Plan Climat préconise le lancement d'études centrées sur les consommations énergétiques des EHPAD (fiches action 1.2.1 et 1.2.2.) ainsi que le remplacement de la chaudière du siège social (fiche action 1.3.1.). Afin que cette expertise soit la plus complète possible, la collectivité, via la commande publique, s'est inscrite dans une démarche axée sur la performance énergétique liée aux installations thermiques de ses bâtiments. Dans ce cadre, elle a confié une mission d'assistance pour la maîtrise d'ouvrage à un cabinet spécialisé, portant sur l'élaboration d'un diagnostic de l'ensemble de son patrimoine immobilier (siège social, EHPAD, Office de Tourisme, ...) et sur la définition d'un Contrat de Performance Énergétique (CPE) pour gérer les installations thermiques et électriques des bâtiments, l'objectif étant de parvenir à une diminution de la consommation énergétique, à travers notamment la réalisation de travaux structurants. Deux types d'actions seront financées dans le cadre du dispositif « Territoires à Energie Positive » : la modernisation des installations via l'installation de chaudières à condensation ou la modernisation des installations existantes, en remplacement d'installations présentant des problèmes de rendements énergétiques et de sécurité ; la mise en place d'une Gestion Technique Centralisée dans les bâtiments publics là où elle n'est pas encore en place.

1.4. L'intégration des engagements de développement durable dans la gestion des finances publiques

La collectivité s'est engagée dans un processus de dématérialisation de son Conseil Communautaire via une collaboration passée en cette fin d'année avec l'Association des développeurs et utilisateurs de logiciels libres pour les administrations et les collectivités territoriales. Cette dernière met à la disposition des collectivités un ensemble de logiciels libres métiers répondant à leurs besoins. L'association encourage le développement et pas seulement l'utilisation de logiciels libres, mais aussi la mutualisation sur fonds publics, en particulier au sein des collectivités territoriales.

Pour répondre à son souhait de développer des modes de production et de consommation responsables, Mont de Marsan Agglomération continue ses démarches relatives à la dématérialisation de ses productions administratives : achat de copieurs numériques hautes performances, dématérialisation des mandats de paie, décentralisation des bons de commandes... comme cela a été évoqué en première partie de ce rapport.

II. Le Développement Durable : quelle place dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de notre fonctionnement interne ?

2.1. Une organisation du pilotage transparente et ouverte

Mont de Marsan Agglomération et le CIAS se sont chacun dotés d'un Comité Technique (CT) et d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Ces deux instances de dialogue social sont saisies pour avis, entre autres :
-sur toute modification afférente à l'organisation et au fonctionnement des services ;
-sur tout changement touchant à l'environnement physique de travail (température, éclairage, aération, bruit, poussière, vibration...) ;
-sur la construction, l'aménagement et l'entretien des lieux de travail et de leurs annexes.

Les élections des représentants du personnel de l'Agglomération ont eu lieu en avril 2016 dans la mesure où le transfert des compétences scolaire, périscolaire, extra-scolaire et restauration ainsi que la mutualisation des services ont modifié le périmètre d'action des instances paritaires. Les effectifs de l'Agglomération ont en effet évolué de 110 agents au 30/06/15 (dont 3 représentants du personnel) à 530 agents au 01/01/16 (dont 6 représentants du personnel).

Les représentants du personnel ainsi que les élus assistent aux différents comités et sont consultés pour toutes les questions inscrites à l'ordre du jour. L'avis est émis à la majorité des représentants du personnel présents ayant voix délibérative.

Il est important de noter que le Conseil Communautaire de l'Agglomération et le Conseil d'Administration du CIAS ont pris une délibération pour également prévoir le recueil par le CT et le CHSCT de l'avis des représentants de l'administration. Il s'agit de recueillir successivement l'avis de chacun des deux collèges : celui du collège des représentants du personnel, puis celui du collège des représentants de l'établissement public.

Les représentants du personnel peuvent enfin être sollicités dans le cadre de groupes de travail thématiques portant sur l'organisation des services et les conditions de travail. C'est notamment le cas depuis la mise en place de la mutualisation.

2.2. La participation des services et des élus à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité

La majorité des compétences est représentée par un Vice-Président délégué et par une commission de travail dans laquelle les projets sont exposés puis débattus.

2.3. Des modes de travail transversaux dans les services et entre élus

Les commissions d'élus, qui se réunissent régulièrement, sont animées par les différents services de Mont de Marsan Agglomération.
Au delà de ces commissions, des groupes de travail et des comités de pilotages se réunissent sur des thématiques et projets spécifiques : schéma de mutualisation, éducation, Programme Local de l'Habitat...

2.4. Un dispositif d'évaluation et un bilan évaluatif partagés des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité

Comme pour toute collectivité, Mont de Marsan Agglomération a mis en place depuis sa création des tableaux de bord et a défini des indicateurs dans le but de suivre l'évolution des projets techniques, du budget, de la masse salariale,...

Un exemple peut être cité, celui du service de Développement Economique qui assure la gestion des zones d'activités, et où les indicateurs de suivi des contacts et d'avancement des projets sont présentés et à disposition des élus membres de la commission développement économique. Cela permet notamment de mettre en avant le travail réalisé sur ces espaces, la superficie totale de terrains cédés étant passée de 8 702 m^2 en 2015 à 26 516 m^2 cette année ce qui réduit logiquement la superficie encore disponible, passée de 111 345 m^2 en 2015 à 83 429 m^2 cette année. Un taux de remplissage plus important expliqué par les transactions suivantes :

Parc d'activité	Promesse de vente en cours	Vente réalisée
Faisanderie	2	
Bourrassé		
Mamoura	4	1

La démarche de mutualisation amorcée depuis l'année dernière a été l'occasion de réviser ces outils qui permettent de dresser bilan précis de l'activité au sein de chaque service. Elle a d'ores et déjà fait l'objet d'un bilan intermédiaire au 31 décembre 2015, à l'occasion d'une présentation aux élus et au comité technique.

L'exemple du service Education peut également être cité. Le transfert des compétences scolaire, périscolaire et extra scolaire des 18 communes du territoire vers l'EPCI a eu lieu le 1er juillet 2015. En amont, dans le

cadre d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, les charges directes et indirectes affectées à ces compétences avaient été estimées par l'ensemble des communes. Compte tenu de la méthode de calcul utilisée (moyenne sur 3 années sur 2011, 2012 et 2013), des ajustements postérieurs ont été opérés afin notamment de tenir compte de l'évolution du nombre d'élèves et des services mis en place après cette période.
Le budget de fonctionnement 2016 de la direction de l'Education a été élaboré sur la base de sommes ainsi transférées, des actualisations citées, de l'intégration des budgets des syndicats dissous, de l'ajustement des participations (aux associations, aux collectivités, aux syndicats maintenus), des changements de modes de gestion (exemple de la restauration scolaire) et des dépenses nouvelles imprévues (exemple du renouvellement des manuels scolaires dans le cadre de la réforme des programmes des cycles 2 et 3). Trois sous gestionnaires ont été crées afin de faciliter la traçabilité et le suivi des dépenses : scolaire, périscolaire-TAP, extra scolaire. Certaines lignes ont été transférées vers d'autres services gestionnaires (Service Technique, Ressources Humaines...). Un système de refacturation entre l'agglomération et les communes a été mis en place pour les mises à disposition d'une part et les charges liées à des utilisations partagées de bâtiments et/ou matériels d'autre part.
Les recettes ont été estimées à la fois sur la base des facturations des services aux familles et des projections attendues dans le cadre de la Prestations de Service Ordinaire (une aide versée par la Caisse d'Allocations familiales pour les temps périscolaires déclarés en accueils collectifs de mineurs) et du fonds d'amorçage (pérennisée en 2017, cette aide, versée par l'Etat à chaque commune ayant mis en place la réforme des rythmes scolaires, correspond à 50 € par an et par enfant fréquentant les TAP).
Tout au long de l'année, des états réguliers ont été présentés à la Présidente afin de vérifier le niveau de consommation des dépenses via un tableau de suivi élaboré par les services financiers présentant un état par service gestionnaire.
Les charges de personnel représentant la part la plus importante des charges transférées, un tableau de bord de suivi des remplacements et mobilités des agents concernés a également été construit en partenariat avec la Direction des Ressources Humaines. Ces outils permettront, dans le cadre du bilan qui sera produit fin 2016, d'évaluer l'impact financier du transfert des compétences.

Le dispositif d'évaluation du fonctionnement interne peut également être l'occasion d'évoquer les évaluations professionnelles annuelles des agents, dont le déroulement est prévu cet automne du fait de la mutualisation de certains services. Tous les agents titulaires et contractuels de plus de 6 mois présent au 1er décembre sont reçus par leur responsable N+1 pour balayer le travail effectué sur l'année écoulée et les objectifs à fixer sur l'année à venir. Ce temps d'échange permet également de faire un point sur la fiche de poste de l'agent, de voir si elle reflète bien ses missions effectuées ou s'il y a un réajustement à effectuer.